

**OFIS** store Shopping. No limit.

Ordinateur GX 760<sup>®</sup>  
+ Imprimante HP 1515

**145.000 Fcfa**

STOCK LIMITÉ

LibreOffice + Antivirus Microsoft Offers

01 600 00 00 | Bd Sassou Nguesso, MPILA (En diagonale CFAO)

# LA SEMAINE AFRICAINE

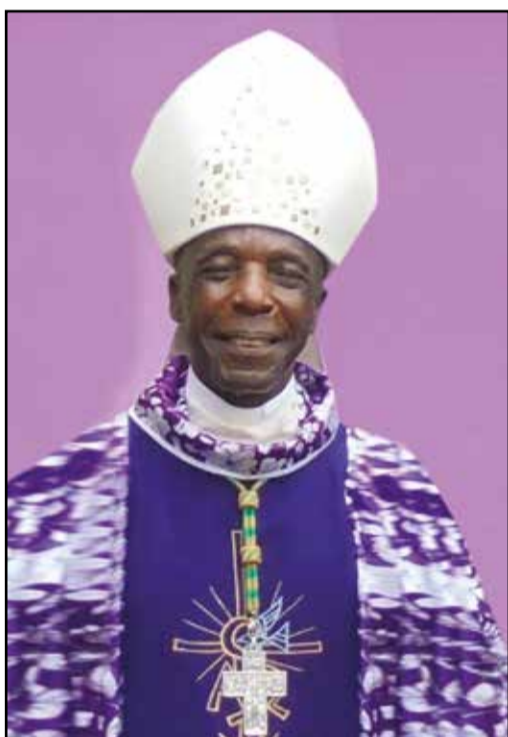
64<sup>ème</sup> année

[www.lasemaineafricaine.net](http://www.lasemaineafricaine.net)

N° 3590 du Mardi 10 Mai 2016 - 64<sup>e</sup> Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -  
 CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06.678.76.94 / 05.528.03.94 / 06.889.98.99 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Evêché de Kinkala

**Appel de Mgr Portella à l'action de solidarité pour les populations du Pool**



Mgr Louis Portella Mbuyu, Evêque de Kinkala. (P.9)

Championnats communaux de basket-ball

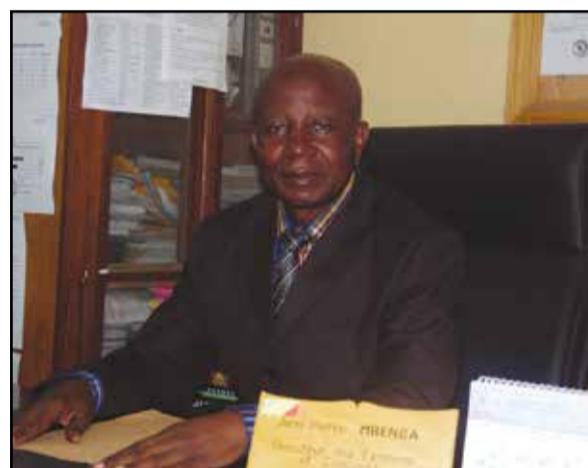
**Les premiers rebonds de la balle orange**  
(P.13)

RETROUVEZ VOTRE PUB EN PAGE 14

**CELEC**  
COMPTOIR D'ÉLECTRICITÉ DU CONGO

Jean-Pierre Mbenga, directeur des examens et concours de l'enseignement général

**«Nous sommes en train de travailler, pour respecter les délais de la tenue des examens d'Etat»**  
(P.3)



Projet de société du président de la République

**Le démarrage a été donné avec l'installation du gouvernement**  
(P.3)

Journée mondiale de la liberté de la presse

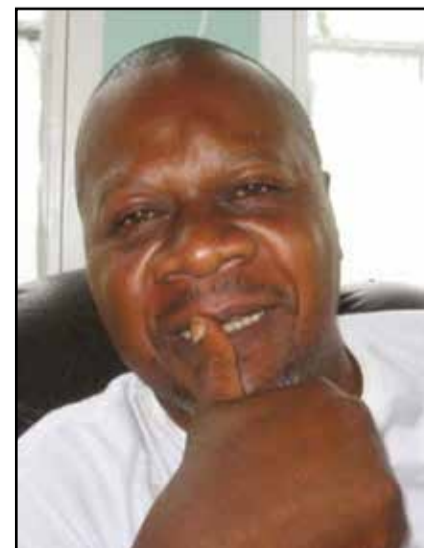


Les conférenciers et Philippe Mvouo. (P.5)

**La presse doit être libre pour remplir ses missions avec responsabilité**

Hommage

**Papa Wemba, la grandeur dans l'humilité**  
(P.12)



**OKEN PALACE HOTEL**  
Home Away From Home

Séjournes à Pointe-Noire, sans dormir n'importe où !  
A partir de 25.000 Fcfa

**OKEN PALACE HOTEL**

Situé à Pointe-Noire, hôtel à 5 étoiles.  
Located in Pointe-Noire, 5-star hotel.

06 529 11 74 . 05 513 13 73 . 06 642 42 89



LE RESEAU DES SMARTPHONES

# SIM MASOLO

**50 FCFA = 5 min + 10 MB**

(Whatsapp, Twitter et Facebook gratuit)

**COMPOSE \*121\*1#**



**Jean-Pierre Mbenga, directeur des examens et concours de l'enseignement général**

**«Nous sommes en train de travailler, pour respecter les délais de la tenue des examens d'Etat»**

Dans une interview exclusive qu'il nous a accordée, le directeur des examens et concours dans l'enseignement général, Jean-Pierre Mbenga, parle des préparatifs du baccalauréat dont la session 2016 se tiendra, le mercredi 1<sup>er</sup> juin prochain, et d'autres examens relevant de sa direction, comme le B.e.p.c, prévu le mardi 21 juin, et le Cepe le mardi 28 juin, tandis que le concours national d'entrée au lycée d'excellence de Mbounda aura lieu, le mardi 23 août. Parlant du phénomène de fuite des sujets qui avait fait scandale l'année passée, il rétorque que rien ne sera plus comme avant. «Il n'y aura pas de failles, nous avons déjà pris des dispositions», affirme-il, sans ambages, dans cet entretien.

\* Monsieur le directeur, nous sommes à un mois du déroulement du baccalauréat, comment vont les préparatifs?

\*\* Le baccalauréat se tiendra le 1<sup>er</sup> juin prochain. C'est depuis le mois de novembre dernier que nous avons donc commencé à faire les préparatifs des examens d'Etat et concours. En novembre et décembre derniers, nous avons lancé les inscriptions et nous sommes passés, ensuite, à la saisie des listes provisoires qui sont déjà envoyées dans les établissements scolaires et affichées, pour vérification par les directeurs départementaux et les chefs d'établissements. Ensuite, nous sommes aussi un établissement pratiquement scolaire, parce que nous gérons les candidats libres de Brazzaville, dont les noms sont affichés à notre direction, pour que chaque candidat vienne vérifier l'authenticité de son identité: nom, prénoms, date et lieu de naissance. Et s'il y a omission ou erreur, les candidats viennent les signaler, pour que nous fassions des corrections. Après ces corrections, nous publions les listes définitives. Donc, nous sommes, maintenant, à cette étape. Mais, entre-temps, nous avons plusieurs activités, en dehors de l'inscription et la saisie des listes. Pendant les congés de Pâques, nous avons fait le choix et la refonte des sujets, avec la nomination des équipes pédagogiques qui ont travaillé avec nous. Parce que nous faisons toujours intervenir, pour le baccalauréat, les professeurs d'université. Et puis interviendra la saisie et la relecture des sujets. Après avoir fait tout ce travail, l'équipe pédagogique nous remet les sujets qu'on place dans la banque des sujets, et il reviendra à Monsieur le directeur des examens et concours de faire le tirage des sujets. Donc, en ce moment, nous sommes en train d'affiner le travail, pour que chaque candidat, le jour de l'examen, ait sa copie. Donc, pour tout dire, nous sommes en train de travailler pour respecter les délais de la tenue des examens d'Etat.

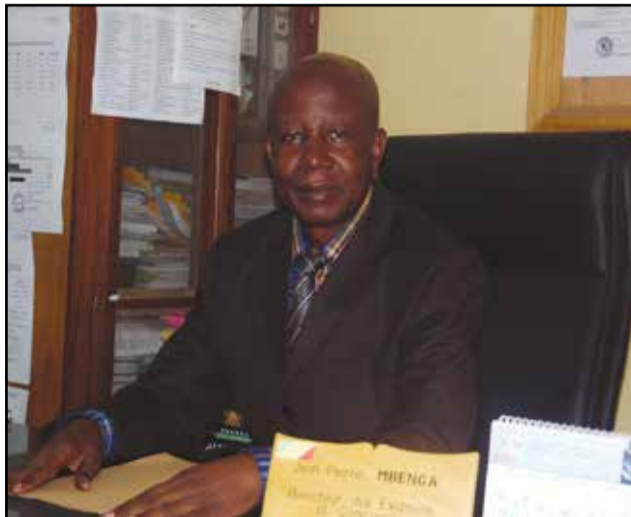
\* Nous avons observé que la délivrance des codes à barre a toujours donné lieu à des protestations de la part des candidats, comment vous vous y êtes pris, pour éviter ces aléas?

\*\* Oui, ça c'est au niveau de l'enseignement technique. Au niveau de l'enseignement général, nous ne parlons plus de code à barre. Nous avons ce qu'on appelle des fiches d'anonymat, qui sont distribuées dans la salle, parce que leur manipulation est très délicate. Lorsque l'élève compose, on lui donne une feuille de copie et en même temps un carton rectangulaire qu'on appelle fiche d'anonymat où

se trouve l'identité anonyme du candidat et il l'accroche à cette fiche-là, la colle à sa feuille de copie et puis il y a un talon qu'on doit détacher. Et la lecture de sa note après correction est faite par les ordinateurs. Donc, on fait le relevé de notes par anonymat et ce n'est qu'à la fin, après la délibération, qu'on fait correspondre les notes avec le nom du candidat. C'est vraiment l'anonymat total. Je vous assure que l'anonymat est garanti.

\* La fuite des sujets a fait scandale l'année passée, pensez-vous qu'il soit autrement, cette année, si oui, quelles sont les dispositions prises?

\*\* Nous voulons attirer l'attention des uns et des autres, à propos de la fuite des sujets. Vous savez que l'Etat congolais engloutit énormément d'argent pour les examens d'Etat. C'est pour vous dire qu'un directeur des examens et concours ne peut pas vraiment être à l'origine de la fuite des sujets d'examen. Parce qu'on ne peut pas scier la branche d'arbre sur laquelle on est assis. C'est vraiment compromettre sa vie. Mais, il y a des gens autour qui sont là, en train de guetter, de vouloir faire en sorte que rien ne réussisse dans le pays. Comme des apprentis sorciers, ils sont là, toujours en train de vouloir tricher, voler. Et puis, il y a aussi des fraudeurs. Vous savez, dans les établissements scolaires, il y a des professeurs que nous appelons pour faire le choix des sujets. Après qu'ils aient conçu et choisi les sujets, il leur est interdit, formellement, d'aller avec ces sujets dans leurs établissements. Malheureusement, certains enseignants, qui n'ont pas la déontologie, reprennent ces sujets, en disant à leurs élèves que voilà le sujet que



Jean-Pierre Mbenga.

nous avons retenu, il passera. L'élève saisit cette opportunité, pour se préparer en conséquence. Il fait ce qu'on appelle, vulgairement, des «bombes» ou des «bébés lilis» qu'il charge dans sa poche. Et quand il se retrouve dans la salle, si le surveillant qu'on a placé là, est complaisant, ne le fouille pas, il se permet de lui demander l'autorisation de sortir. Il arrache la copie de son cahier, revient dans la classe et se met à copier, tranquillement.

Il y a aussi le jury à qui l'on confie la responsabilité d'amener des sujets dans les enveloppes, parce que le directeur des examens et concours ne peut pas être dans tous les centres. Ce jury, quand il arrive quelque part, se dit incontournable, il devient maître, il peut tout faire, il ouvre les enveloppes et distille les sujets. Il y a, maintenant, aujourd'hui, un autre phénomène, le téléphone portable. Lorsque nous distribuons les sujets, si le surveillant n'est pas vigilant, l'élève filme le sujet, l'envoie à l'extérieur, qui lui renvoie rapidement la correction dans la salle. Où est donc la responsabilité de Monsieur le directeur des examens et concours à ce niveau-là? Mais de notre côté, nous prenons toutes les dispositions, pour attirer leur attention. Je vous assure qu'il n'y aura pas de failles, nous avons déjà pris des dispositions.

\* Et pour les autres examens relevant de votre direction, comme le B.e.p.c et le C.e.p.e, avez-vous un message à lancer aux candidats?

\*\* Pour le baccalauréat, le B.e.p.c et le C.e.p.e, tous les sujets sont conçus ici, au niveau de la direction des

examens et concours. Mais le C.e.p.e est décentralisé, c'est-à-dire, après avoir tiré les sujets, nous les envoyons dans les directions départementales. C'est la direction départementale qui doit, maintenant, faire de telle sorte que le déroulement et l'organisation se passent à son niveau. C'est elle qui s'occupe de la duplication des sujets dans les inspections de tout le département. Nous envoyons aussi les sujets à Pékin, en Chine, à Luanda, au Cabinda, en Angola, etc., là où nous avons des élèves.

Propos recueillis par Pascal Azad DOKO

Projet de société du président de la République

**Le démarrage a été donné avec l'installation du gouvernement**

Le premier gouvernement de la nouvelle République a tenu son premier conseil des ministres, le mercredi 4 mai 2016, au Palais du peuple, à Brazzaville, sous le haut patronage du président de la République, Denis Sassou-Nguesso. Seul point à l'ordre du jour, selon le porte-parole du gouvernement, le ministre Thierry Mougalla: la communication du président de la République aux membres du gouvernement.

«Nous vivons, assurément, à un moment hautement symbolique et historique, puisqu'il s'agit surtout de la première réunion du genre dans le cadre de la nouvelle République voulue par le peuple en octobre 2015, volonté consacrée par l'élection du président de la République par la Nation rassemblée le 20 mars dernier», a-t-il déclaré, d'entrée de jeu, suivant les propos rapportés par le porte-parole. Le chef de l'Etat a rappelé aux ministres l'importance que le peuple accorde à l'esprit de responsabilité qui doit caractériser l'action des dirigeants investis de la confiance de l'élu de la Nation qu'est le président de la République. Haut lieu de prise de décision de l'Etat, le gouvernement doit donc incarner l'autorité, mais également l'exemplarité.

Le président de la République a relevé le fait que l'installation du gouvernement marquait le démarrage effectif de la mise en œuvre du projet de société approuvé le 20 mars par les Congolaises et Congolais, à savoir: «La Marche vers le développement». Il a rappelé aux membres du gouvernement que leur mission consistait en la transformation dudit projet de société sanctifié par le peuple en programme d'action du gouvernement.

Il a également souligné que son discours d'investiture prononcé le 16 avril dernier valait feuille de route, en ce qu'il contenait les principes sur la base desquels il entendait que l'action gouvernementale soit menée, et ce sans faiblesse aucune, au cours du quinquennat qui commence, engagements dont il sera le seul comptable devant le peuple.

Jetant un regard rétrospectif sur l'action des gouvernements qui ont conduit la mise en œuvre de «La nouvelle espérance» et du «Chemin d'avenir», il leur a rendu un hommage mérité, pour avoir, malgré les faiblesses et les insuffisances inhérentes à toute œuvre humaine, redressé une situation catastrophique héritée de la «décennie perdue», à savoir: celle des années 1990, qui avait laissé le Congo exsangue.

Autre point qu'on peut retenir du compte-rendu fait par le ministre Mougalla: la situation dans le Pool. Le président de la République a demandé au gouvernement de tout mettre en œuvre pour libérer les populations, par ailleurs traumatisées depuis des années, de l'action néfaste de M. Frédéric Bintsamou, alias pasteur Ntumi, et de ses adeptes. A cet effet, le chef de l'Etat a invité les membres du gouvernement concernés à prendre toutes les mesures légales et réglementaires, afin de mettre hors-la-loi Monsieur Bintsamou, ses adeptes et tous complices soutenant leur action. Le premier ministre Clément Mouamba a remercié le chef de l'Etat «pour les orientations fortes et pertinentes» données aux membres du gouvernement.

06 mai 2016

**Avis de Recrutement de deux Agences pour la fourniture des services de Voyage au PNUD Congo Brazzaville dans le cadre de l'établissement d'un Accord à Long Terme (LTA)**



Chère Madame/Cher Monsieur,

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en République du Congo vous invite par la présente à déposer une soumission dans le cadre de la présente invitation à soumissionner (RFP) relative à la fourniture de services de voyage pour le PNUD tel que spécifié dans le présent appel d'offre.

Votre offre, comprenant une soumission technique et une soumission financière, sous plis fermés et séparés, doit être déposée conformément à la section 2.

Une réunion préparatoire est prévue le vendredi 18 Mai 2016 à 11h00 pour une séance d'échange entre le PNUD et les potentiels soumissionnaires.

Nous vous prions de bien vouloir adresser une lettre d'accusé de réception au PNUD à l'adresse suivante :

**Programme des Nations Unies pour le développement**

Angle Avenue Foch/Rue Behagle, Centreville  
B.P. : 465 Brazzaville, République du Congo  
A l'attention de : Monsieur Anthony Ohemeng-Boamah  
Et porter la mention: « RFP pour la fourniture des services de voyages»

A l'attention de: **Monsieur Anthony Ohemeng-Boamah**

Ladite lettre doit être reçue par le PNUD au plus tard le 30 mai à 17h30 et doit indiquer si votre société entend déposer une soumission. Si tel n'est pas le cas, le PNUD vous serait reconnaissant d'en indiquer la raison pour les besoins de la tenue de nos dossiers.

**LA SEMAINE AFRICAINE**

Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique

Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)  
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE  
Direction - Tel: (242) 06.678.76.94 / 06.664.00.47

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.

**Président:**  
Mgr Miguel Angel OLAVERRI,  
Evêque de Pointe-Noire  
**Vice-Président**  
Mgr Anatole MILANDOU  
Archevêque de Brazzaville  
**Directeur de Publication:**  
Joachim MBANZA  
**Secrétaire de rédaction**  
Véran Carrhol YANGA  
Tel: (242) 06.668.24.72

01 116 63 33  
**Saisie&Montage (PAO):**  
Atelier La Semaine Africaine  
**Service Commercial:**  
Brazzaville:  
Tél.: 06.889.98.99  
05.528.03.94  
Pointe-Noire:  
Tel:05.557.78.71  
06.655.80.03 / 05.553.16.93

E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr  
Site Internet: lasemaineafricaine.net



CHEZ NOUS,  
ON **DONNE** AVEC LE COEUR



Parce que votre sourire est notre plus belle récompense, nous nous engageons à vous offrir un service au sol et à bord toujours guidé par le dévouement.

Bienvenue chez nous, vous êtes chez vous.

## Journée mondiale de la liberté de la presse

# La presse doit être libre pour remplir ses missions avec responsabilité

Dans le cadre de la journée mondiale de la liberté de la presse, le C.s.l.c (Conseil supérieur de la liberté de communication) a organisé, mercredi 4 mai 2016, dans la salle de conférence du Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones, à Brazzaville, une conférence-débat, sous le patronage de Philippe Mvouo, président dudit conseil. Pour la 25<sup>e</sup> édition de cette journée, le thème retenu par l'Unesco est: «Accès à l'information et aux libertés fondamentales, c'est votre droit». L'objet de la conférence-débat a porté sur l'exercice de la liberté de la presse, qui connaît quelques faiblesses éthiques, déontologiques et professionnelles.



De g. à dr.: Youlou Bakith, Pierre Mberi, Mfumu et Philippe Mvouo.

La conférence-débat organisée par le C.s.l.c, à l'occasion de la journée mondiale de la liberté de la presse, a réuni, outre les membres et le personnel du Conseil, les journalistes et les professionnels de la communication. Au début, une minute de silence a été observée en mémoire des journalistes qui ont perdu leur vie dans l'exercice de leur métier, à travers le monde.

Dans son discours de circonstance, Philippe Mvouo a circonscrit l'événement, en présentant le palmarès de la presse congolaise, tout en rappelant les principes fondamentaux dont possède la presse.

L'information obéit à des règles et seuls les professionnels se soumettent à une déontologie précise. Le C.s.l.c a le pouvoir d'assainir le paysage médiatique et de communication politique à travers les médias, en barrant la voie aux discours de haine et d'incitation à la violence. Pour Philippe Mvouo, «la liberté de la presse, c'est la santé. On doit s'en occuper. On doit la préserver de toutes les atteintes. C'est le devoir



Une vue des participants.

de tous».

Deux communications ont été données, pendant la conférence-débat: «Accès à l'information» par le journaliste éditeur Mfumu, et «La liberté de la presse est-elle un mythe ou une réalité, notamment dans les médias de service public?», par Pierre Mberi, enseignant au département de journalisme de l'Université Marien Ngouabi, le tout sous la modération du journaliste Youlou Bakith. Après la présentation des

conférenciers, un débat sur l'état des lieux et le diagnostic des dérives de la presse congolaise a eu lieu. Des réponses ont été apportées aux interrogations comme l'accès aux sources d'information dans notre pays. Tout citoyen congolais a-t-il le droit de s'exprimer et de diffuser librement son opinion par la parole, l'écrit, l'image ou tout moyen de communication? A la lumière des échanges, il a été retenu que la liberté de la presse ne

signifie pas liberté de dire et d'écrire, mais d'exprimer ou transmettre, avec responsabilité, ce qui peut contribuer au bien de la société et au renforcement des acquis de paix et d'unité nationale. A partir de la Conférence nationale souveraine de 1991, l'Etat n'a plus d'emprise sur les médias. Plusieurs organes de presse se sont développés dans le pays, dans le but de renforcer les capacités des médias à assurer leur autonomie et de relever les standards professionnels et l'efficacité des médias. Au Congo, la liberté de la presse ne pose pas de problème, c'est plutôt l'exercice de la liberté de la presse. Il a été aussi suggéré que le Conseil assure la charge de nommer les responsables des médias publics, pour garantir le respect des principes déontologiques. A la fin de la conférence-débat, le président du C.s.l.c a déploré la faible participation des journalistes, des responsables des organes de presse et l'absence des syndicalistes à ce débat.

Philippe BANZ

## Electricité

# Réunion de travail entre l'autorité de régulation et la société C.e.c

Le directeur général de l'Arsel (Agence de régulation du secteur de l'électricité), Emile Opangault, a eu une séance de travail avec le directeur général de la C.e.c (Centrale électrique du Congo), Mario Gianni Dalmazzone, mercredi 4 mai 2016, au siège d'Eni-Congo, à Brazzaville. Plusieurs points ont constitué l'ossature de cette rencontre: le rôle de l'Arsel dans le secteur de l'électricité; le point sur la licence provisoire de la C.e.c; les relations entre la S.n.e. (Société nationale d'électricité) et la C.e.c; les informations sur l'étude tarifaire, la maintenance de la centrale et les perspectives d'avenir. C'était la première rencontre du genre, entre les deux structures.



Emile Opangault à gauche.

Concernant le rôle de l'Arsel dans le secteur de l'électricité, Emile Opangault a rappelé que ce rôle est défini par la loi n°16-2003 du 10 avril 2003 et dans son premier texte d'application, le décret n°2007-290 du 31 mai 2007 portant approbation des statuts de ladite agence. Sur ce, les deux parties ont convenu de la mise en œuvre d'un cadre formel de collaboration, de désigner chacune un point focal qui fera office d'interface entre les deux structures et ont adopté le principe de la tenue d'une réunion par semestre. En outre, la C.e.c. devra transmettre au régulateur ses rapports semestriels et annuels, ainsi que les ré-

solutions de son conseil d'administration. S'agissant de la licence de producteur indépendant de la Centrale électrique du Congo, il a été évoqué la nécessité de faire prendre des textes en accord avec les dispositions de la loi 14-2003 du 10 avril 2003. Quant aux relations entre la C.e.c et la S.n.e, celles-ci sont basées sur le contrat de fourniture d'électricité signé le 14 novembre 2012. Arsel a exhorté les deux opérateurs à respecter les engagements contractuels. Excepté cela, les deux parties se sont félicitées de l'étude tarifaire et de la demande réalisée par le cabinet Artelia et souhaitent que celle-ci aboutisse dans les délais.

Par ailleurs, au regard du désagrément qu'entraîne l'arrêt d'une turbine de la C.e.c, cette dernière a estimé qu'il serait souhaitable de «prendre en compte l'installation d'une troisième turbine de 150 mégawatts avec une mise en service en 2019, préalablement au développement du cycle combiné des deux turbines existantes». Le régulateur a pris acte de cette information.

Il convient de signaler que, dans son allocution de circonstance, Emile Opangault a rappelé les objectifs poursuivis par Arsel. Il s'agit, entre autres, de promouvoir le développement rationnel de l'offre

d'énergie électrique; veiller à l'équilibre économique et financier du secteur électrique et à la préservation des conditions économiques nécessaires à sa viabilité; veiller à la protection des consommateurs et à assurer la protection de leurs droits en ce qui concerne le prix, la fourniture et la qualité de l'énergie électrique; promouvoir la concurrence et la participation du secteur privé en matière de production, transport, distribution et vente de l'énergie électrique.

Marcellin MOUZITA  
MOUKOUAMOU

## P.s.t.a.t (Projet de renforcement des capacités en statistiques)

# Rendre visibles les données statistiques au Congo

Dans le but de faciliter la mise en œuvre et la vulgarisation des produits statistiques, l'Unité de coordination du P.s.t.a.t (Projet de renforcement des capacités en statistiques) a organisé, du 26 au 28 avril 2016, un atelier d'élaboration et de validation de sa stratégie et de son plan de communication. Ouvert par Dominique Kimpouni, coordonnateur dudit projet, en présence du spécialiste en suivi-évaluation du P.s.t.a.t, Etienne Foukou, l'atelier a regroupé dix-sept participants, représentant l'I.n.s, les bénéficiaires, les chargés de communication du portefeuille de la Banque mondiale au Congo.



Photo de famille.

Mis en œuvre par l'I.n.s (Institut national de la statistique) et cofinancé par le gouvernement congolais (85,5 %) et la Banque mondiale (14,5%), à hauteur de 16 milliards 500 millions de francs Cfa, pour une durée de cinq ans (2015-2019), le Projet de renforcement des capacités en statistiques vise à renforcer les capacités du système statistique national, à produire et diffuser des statistiques fiables et utiles pour les décideurs publics, les chercheurs, les acteurs de la société civile et le public, de manière générale. Le projet œuvre aussi pour la promotion de la demande d'informations statistiques au Congo.

Lancé en 2015, le projet a dû reporter en 2016 les quatre axes prioritaires concernant son ancrage (recrutement des différents personnels devant réaliser ses activités), la coordination statistique, la formation, la production et la diffusion des données. Et pour cause: l'attente du budget annuel. Plusieurs communications ont été faites, au cours de l'atelier. Entre autres, on peut citer le bilan de l'année 2015, les axes stratégiques pour 2016, les activités par axe prioritaire, la stratégie et le plan de communication.

Après la série des communications, les participants se sont répartis en groupes de travail, avant de se retrouver en séances plénières. Le tout a été sanctionné par l'adoption du document de stratégie et du plan de communication qui permettront au P.s.t.a.t d'assurer son rôle d'informations et de mobilisation des acteurs en matière de production et de diffusion des données statistiques au Congo. Il s'agit d'un mécanisme approprié intégrant les préoccupations en matière de communication institutionnelle et les mesures nécessaires à la mobilisation des acteurs, principaux bénéficiaires et utilisateurs. L'atelier s'est tenu au siège du P.s.t.a.t, à Brazzaville.

Avec un budget prévu à hauteur de 3 milliards 898 millions de francs Cfa, l'unité de coordination du P.s.t.a.t mise sur 23 activités, au cours de cette année 2016, dont les plus importantes sont: la célébration du mois de la statistique, au cours de la période allant du 20 octobre au 18 novembre 2016; la production des bulletins trimestriels d'information statistique; la production des annuaires statistiques; l'organisation des campagnes de sensibilisation sur la statistique, précisément l'organisation d'ateliers sur l'alphabétisme en statistique avec les journalistes, les attachés de presse des ministères sectoriels, les étudiants et élèves, afin de les accompagner à passer les concours de statistiques au niveau sous-régional. «L'objectif de ces campagnes est d'accroître le nombre d'étudiants congolais dans les écoles de statistiques au niveau sous-régional», a précisé le chargé de communication du projet, Séraphin Ngoma.

Signalons que selon ses acteurs, l'aboutissement du projet ne sera pas possible sans l'allocation de la contrepartie du gouvernement, qui est toujours attendue.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

**Le président Sassou-Nguesso appelle le gouvernement à régler la situation dans le Pool**

Lors du conseil des ministres du mercredi 4 mai dernier, le président de la République, Denis Sassou-Nguesso, a demandé au gouvernement «de tout mettre en œuvre pour libérer les populations, par ailleurs traumatisées depuis des années, de l'action néfaste de M. Frédéric Bintsamou, alias pasteur Ntumi et de ses adeptes», a rapporté le porte-parole du gouvernement, le ministre Thierry Mougalla. «A cet effet, le chef de l'Etat a invité les membres du gouvernement concernés à prendre toutes les mesures légales et réglementaires, afin de mettre hors-la-loi M. Bintsamou, ses adeptes et tous complices soutenant leur action», a-t-il précisé. Mais, rien n'a été dit au plan humanitaire, quand on sait que la population du district de Mayama, par exemple, a trouvé refuge ailleurs, depuis les frappes aériennes du mois d'avril. Rappelons qu'à la suite de l'attaque des quartiers Sud de Brazzaville, le 4 avril dernier, le procureur de la République près le Tribunal de grande instance de Brazzaville, André Oko-Ngakala, a lancé trois mandats d'arrêt contre Frédéric Bintsamou, son frère cadet Sylvain Richard Bintsamou, alias Gozardio, et Elie Malanda, alias pasteur Elie. Par ailleurs, l'on signale, la sortie à Brazzaville, jeudi 5 mai dernier, de certains proches du pasteur Ntumi.

**Ni vivres, ni médicaments pour Jean-Marie Michel Mokoko?**

Selon ses proches, l'ancien candidat à la présidence de la République, Jean-Marie Michel Mokoko, n'est plus approvisionné ni en vivres, ni en médicaments, depuis la semaine passée. Tout accès et toute sortie de son domicile seraient, désormais, interdits. Cette situation est extrêmement préoccupante sur le plan humanitaire et sanitaire. Elle s'est aggravée, selon eux, «depuis le refus, le 26 avril dernier, de faire une déclaration reconnaissant les résultats publiés par la Cour constitutionnelle». A propos de l'encerclement de Jean-Marie Michel Mokoko, un député européen, membre du F.n (Front national), Louis Aliot, s'étonne du silence de Paris et s'en préoccupe. «La France sait ce qui se passe au Congo. Il y a un général qui était opposant au président en place, qui est cerné par les forces de l'ordre dans sa maison, personne ne dit rien. C'est une situation explosive. La France a sa responsabilité. Le gouvernement a sa part de responsabilité», a-t-il déclaré, sur un plateau de télévision, dans l'hexagone.

**Des crépitements d'armes qui ont fait très peur à Mfilou!**

Samedi 7 mai 2016, vers 22h, les habitants de Mfilou, notamment ceux des quartiers Mbouala et Mahité, ont été perturbés par des coups de feu qui ont retenti dans leurs quartiers. Ils ont cherché à savoir ce qui se passait, cette nuit-là. D'après des témoignages, des braqueurs auraient ouvert le feu sur un taximan. Ce dernier serait mort sur-le-champ, tandis que le client qui était à bord du taxi, touché, également, serait décédé le lendemain matin, donc, dimanche 8 mai, dans un établissement sanitaire. En tout cas, ces coups de feu ont créé la psychose au sein de la population de Mfilou, le septième arrondissement de la ville-capitale.

**Des tombes menacées par l'érosion au cimetière Itatolo, à Brazzaville**

La semaine dernière, les autorités municipales de Brazzaville ont alerté les personnes ayant enterré leurs proches au cimetière Itatolo, à Brazzaville, pendant les années 2005 et 2006, de procéder à l'exhumation de ces corps, car le site est menacé par une érosion qui avance à pas de géant, suite aux pluies diluviennes de ces derniers jours. Déjà, plusieurs tombes ont été englouties et des ossements humains sont dispersés à certains endroits. D'autres sont en voie de l'être si rien n'est fait d'ici là. Il est difficile de dénombrer le nombre exact de tombes emportées. Pour le secrétaire général de la mairie de Brazzaville, l'exhumation doit se faire rapidement.

**La chute d'un gros arbre a failli être dramatique pour une famille à Bacongo**

Le vent violent, accompagné d'une tornade, qui a soufflé sur la ville-capitale, samedi 7 mai 2016, a fait des dégâts matériels dans le domicile d'une famille habitant rue Ampère, n°27, à Bacongo, le deuxième arrondissement. Il a déraciné un gros arbre qui, dans sa chute, s'est effondré sur leur maison, alors que certains occupants dormaient déjà. Une partie du mur a été détruite et plusieurs tôles de la toiture sont en lambeaux. Des policiers passant par-là, dans le cadre d'une patrouille de routine, ont forcé le portail de la clôture de ce domicile et ont secouru certains membres de la famille. Dieu merci, il n'y a pas eu de pertes humaines. Mais, cela a obligé la famille victime à lancer un S.o.s aux personnes de bonne volonté pour leur venir en aide, en ciblant les personnalités connues pour leurs actions en faveur des victimes des situations dramatiques de ce genre.

**Eau et électricité: Serge Blaise Zoniaba attendu dans l'amélioration du secteur**

Lors de la cérémonie de passation de consignes avec le ministre de l'énergie et de l'hydraulique sortant, Henri Ossebi, le ministre entrant Serge Blaise Zoniaba s'est fixé comme défi de faire avancer le secteur, en s'efforçant de satisfaire notamment les besoins des consommateurs. «Je dispose, désormais, de tous les dossiers qui vont me permettre de commencer immédiatement le travail. Je sais compter sur les cadres ici présents. Nous devons faire avancer ce secteur extrêmement sensible», a déclaré le nouveau patron du département de l'énergie et de l'hydraulique. Il bénéficie de cent jours de délai de grâce, comme ses collègues du nouveau gouvernement, mais après... Déjà, les quartiers Sud de Brazzaville sont confrontés à une pénurie d'eau qui dure déjà depuis plus de deux semaines.

Club 2002 P.u.r

**Le secrétariat permanent se réjouit de l'aboutissement du processus électoral**

Réuni en session extraordinaire, le 3 mai 2016, à l'hôtel Marina, à Brazzaville, sous la conduite de Juste Désiré Mondelé, secrétaire général du Club 2002 P.u.r (Parti pour l'Unité et la République), le secrétariat permanent de ce parti, élargi aux présidents départementaux, a adressé un satisfecit à l'ensemble du peuple congolais pour sa mobilisation exceptionnelle, pendant le scrutin présidentiel qui a abouti à la victoire de Denis Sassou-Nguesso. En outre, il a appelé les partis de la majorité présidentielle et ceux du pôle du consensus de Sibiti à continuer à se mobiliser derrière le chef de l'Etat, le gouvernement et l'ensemble des institutions de la République.

La session extraordinaire du secrétariat permanent du Club 2002 élargi aux présidents départementaux était consacrée à l'examen de la situation politique nationale, au lendemain de la publication du premier gouvernement de la nouvelle République. A l'issue de cette rencontre, les participants ont réitéré leur soutien au président de la République et félicité le premier ministre Clément Mouamba pour sa nomination. Le Club 2002 Pur se réjouit de la mise en place du premier gouvernement de la nouvelle République. «Je félicite le président de la République qui avait, en date du 16 avril 2016, au cours de son investiture, prôné la rupture. S'en sont suivis les actes politiques qui traduisent, en effet, cette rupture à savoir: la nomination, le 23 avril, d'un premier ministre,

chef du gouvernement, en la personne de Clément Mouamba; homme d'expérience et grand commis de l'Etat; ensuite, le 30 avril, la nomination des membres du gouvernement», a fait savoir Juste-Désiré Mondelé, qui, par ailleurs, a souhaité bon vent à cette équipe gouvernementale. Dans cet élan, le secrétaire général du Club 2002 P.u.r s'est dit confiant pour la marche vers le développement du Congo. Et pour cause, «le travail a bel et bien commencé et les fruits attendus ne tarderont pas à arriver», a-t-il rassuré, en invitant l'ensemble des militants de son parti à demeurer mobilisés. Le secrétaire général du Club 2002 P.u.r s'est aussi félicité de l'implication déterminante des cadres et militants de son parti dans la campagne électorale, pour soutenir la candidature du président

Sassou-Nguesso. Il a adressé un satisfecit à l'ensemble du peuple congolais pour sa mobilisation exceptionnelle, pendant le scrutin présidentiel qui a consacré la victoire du candidat Denis Sassou-Nguesso, avec 61,17% des suffrages exprimés.

Cyr Armel YABBAT-NGO



Juste Désiré Mondelé (au centre).

F.p.a (Fondation perspectives d'avenir)

**Don de kits scolaires aux élèves du secondaire public à Pointe-Noire**

La F.p.a (Fondation perspectives d'avenir) a fait don de kits scolaires à deux mille élèves des classes de Sixième aux classes de Première, des collèges et lycées d'enseignement général et technique du secteur public, venus de plusieurs arrondissements de la capitale économique, Pointe-Noire. La distribution de ces kits aux élèves a eu lieu, le mercredi 4 mai, au C.e.g Jean-Félix Tchicaya. Pour la remise symbolique du don, un échantillon de dix meilleurs élèves du C.e.g Jean-Félix Tchicaya a été choisi. Chacun d'eux a ainsi reçu un sac contenant des

cahiers de 288 pages, une trousse, une boîte mathématique. Mais, la F.p.a prévoit de distribuer ces kits scolaires à 80.000 élèves de la Sixième en Première des collèges et lycées d'enseignement général et technique du secteur public. Ce don n'a pas laissé indifférents les élèves. «Que la F.p.a est gentille! Franchement, de tels actes méritent d'être applaudis», a, par exemple, indiqué Bertille Toundou-Nzoumba, élève en 4<sup>e</sup> au C.e.g Jean-Félix Tchicaya. «Je vais garder ce kit jusqu'à la prochaine rentrée scolaire, puisque l'année scolaire en cours touche déjà à sa fin. C'est ainsi que mes parents n'auront plus à faire des dépenses pour nous, l'an prochain. On se servira de ce don de la F.p.a. Voilà pourquoi je remercie, du fond de mon cœur, le président de la F.p.a et les membres de cette fondation, car ils ne sont pas insensibles aux problèmes qui nous concernent, nous, les élèves congolais».

D'autres ont proposé qu'à l'avenir, la fondation créée et dirigée par le député élu d'Oyo (département de la Cuvette), Denis Christel Sassou-Nguesso, tienne compte des options. «Si, par exemple, on pouvait remettre aux élèves des lycées et collèges techniques des cahiers de dessin, ce serait une bonne chose», a indiqué un élève de l'Institut Thomas Sankara. Un sentiment partagé par tous les élèves, leurs responsables et les autorités locales, dont le secrétaire général du département de Pointe-Noire, Fructueux Bountsana, l'administrateur-maire de l'arrondissement 1 Lumumba, Pierre Albert Victor Bayonne, le directeur départemental de l'enseignement primaire et secondaire, chargé de l'alphabetisation, Jean-Baptiste Sitou, et la directrice départementale de l'enseignement technique, Jacqueline Konko. Pour la F.p.a, ce geste s'inscrit dans le droit fil de sa philosophie. Celle qui consiste à former une future élite congolaise capable d'aider le Congo à relever ses multiples défis économiques et sociaux, dont l'atteinte de l'émergence à partir de 2025, ainsi que l'a encore rappelé Gess Ngué, assistant aux programmes de la F.p.a, représentant le président de la fondation: «Cette distribution guidée par une vision globale de la fondation est une stratégie qui permettra, à terme, de réaliser la perspective nationale, notamment les capacités humaines et l'amélioration des statistiques du système éducatif». La remise de ce don, qui se déroulait au même moment qu'à Brazzaville, se poursuivra dans tous les autres départements de la République, ont fait savoir les responsables de la F.p.a

John NDINGA-NGOMA

MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE  
PROJET FORET ET DIVERSIFICATION ECONOMIQUE  
CREDIT N° 5121-CG

Unité de Coordination du Projet  
B.P 14 564 Brazzaville, République du Congo, Tel : +242 05 616 95 74/06 817 06 33,  
Courriel : pfdecongo2011@yahoo.com

**DEMANDE DE MANIFESTATIONS D'INTERET  
N°031/MEFDD-CAB/PFDE/DMI/C/16**

«Recrutement d'une firme chargée du développement, de l'actualisation et de l'opérationnalisation du Système d'Information et de Gestion Forestière (SIGEF) du Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable»

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un crédit de l'Association internationale de développement (IDA), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant: «Développement, actualisation et opérationnalisation du Système d'Information et de Gestion Forestière (SIGEF) du Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable (MEFDD)»
2. La mission vise à renforcer les capacités opérationnelles de l'administration forestière, à travers le développement, l'actualisation et l'opérationnalisation du Système d'Information et de Gestion Forestière (SIGEF) du Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable.
3. L'Unité de coordination du PFDE près le Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable, chargée de la mise en œuvre dudit projet, invite les firmes admissibles à manifester leur intérêt, en français, à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, disponibilité des connaissances nécessaires parmi le personnel, etc.). Les consultants peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
4. Les critères pour l'évaluation des Manifestations d'Intérêt sont les suivants : (i) les qua-

lifications générales et expérience du cabinet dans le domaine, (ii) l'expérience de la firme dans la réalisation de missions similaires à la présente (dotée d'un plus grand poids), et (iii) le personnel permanent du cabinet dans le cadre de sa gestion normale.

5. Un consultant sera sélectionné en accord avec les procédures de la sélection fondée sur la «Qualification de consultants» définies dans les Directives: Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale de janvier 2011.

6. Les consultants intéressés peuvent obtenir, tous les jours ouvrables de 8 heures à 16 heures, des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous.

7. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessous au plus tard le 20 mai 2016 à 16 heures :

PROJET FORET ET DIVERSIFICATION ECONOMIQUE  
UNITE DE COORDINATION DU PROJET,  
Case J-142/V, OCH Mougali III,  
Tel : (242) 05 616 95 74/06 817 06 33,  
Courriel : pfdecongo2011@yahoo.com

Brazzaville, le 04 mai 2016

Le Coordonnateur du PFDE

Joachim KONDI

Septième forum du «green business» à Pointe-Noire

## Partenariat entre Télé-Congo et la Chambre de commerce pour promouvoir l'événement

En marge de la conférence de presse animée par Didier Sylvestre Mavouenzela, président de la Chambre de commerce, d'industrie, d'agriculture et des métiers (C.c.i.a.m) de Pointe-Noire, prélude à l'organisation de la septième édition du green business, un protocole d'accord a été conclu entre la structure et la chaîne nationale de télévision publique Télé-Congo.

ses supports de communication». Un contrat qui, sauf mauvaise interprétation ou application, se présente comme mutuellement bénéfique, car les deux structures gagneraient en crédibilité et en visi-

L'accord a été paraphé par Corrine Andzembo, directrice commerciale de Télé Congo, représentant son directeur, et Flora Mavoungou, secrétaire du président de la Chambre de commerce, représentant ce dernier. Constitué de dix articles, ce contrat définit les obligations de chaque partie prenante. Il s'agit, par exemple, pour Télé-Congo, de «diffuser largement les spots publicitaires du forum, pendant deux mois; réaliser sept gazettes; offrir trois pages magazines pour la communication du forum; insérer toutes les activités relatives au forum dans ses différents journaux».

La C.c.i.a.m, quant à elle, devrait «mettre à disposition, gracieusement, un stand de 12 mètres-carrés dans l'espace d'exposition des entreprises; prendre en charge deux journa-



Corrine Anzembo, à gauche, et Flora Mavoungou signant le contrat.

listes pour la couverture médiatique du forum; prendre en charge deux journalistes du service marketing pour l'animation du stand; insérer le logo de Télé Congo sur tous les supports de communication et publicités du forum; mettre à disposition une page publicitaire sur

bilité. Cet accord montre également le caractère hautement bénéfique du partenariat public-privé. Et si d'autres organes de presse et autres O.n.gs procédaient de la sorte?

John NDIINGA-NGOMA

O.c.d.h (Observatoire congolais des droits de l'homme)

## Une quinzaine de journalistes formés sur les notions de torture

Un atelier de formation des journalistes sur les notions de torture et de mauvais traitements s'est déroulé jeudi 28 avril 2016, au siège de l'O.c.d.h (Observatoire congolais des droits de l'homme), à Brazzaville. Organisée en partenariat avec les Organisations non-gouvernementales «Agir ensemble pour les droits de l'homme» et «Mandat», avec l'appui financier de l'Union européenne, cette rencontre a concerné une quinzaine de journalistes des médias publics et privés.

universels, indivisibles et interdépendants, ils engagent légalement et principalement l'Etat. Un acte est qualifié de torture, lorsqu'il présente les éléments de douleur aigue, physique et d'intentionnalité de l'acte.

A propos du processus de détention en garde à vue ou arbitraire, Nzila Kendet a fait savoir qu'une garde à vue est une mesure de privation de

La formation des journalistes sur les notions de torture et de mauvais traitements a pour objectif de renforcer leur implication dans la lutte contre la torture et, de façon générale, dans la protection des droits de l'homme, et de les interpeller quant à la pratique des forces de l'ordre en matière de détention arbitraire. Selon l'O.c.d.h, les journalistes sont importants dans la surveillance et le respect des droits de l'homme, car ils font également partie d'une infrastructure nationale effective pour la protection de ces droits dans la société en voie de démocratisation.

Exposant sur le thème: «Les rapports sur les droits de l'homme: quel est le rôle du journaliste?», John Sullivan, journaliste consultant, de nationalité américaine, a évoqué l'expérience des autres pays en matière des droits de l'homme aux professionnels des médias. Les journalistes peuvent protéger les citoyens dont les droits sont bafoués, lorsque personne d'autre ne peut le faire. Ils peuvent faire briller la lumière sur le côté sombre de l'humanité. Et exposer les violations des droits de l'homme rend service à tout le monde. Les droits de l'homme pertinents, du point de vue d'un journaliste, sont,



Vue partielle des journalistes. (Ph. d'arch.)

entre autres, l'esclavage, la torture, traitements cruels, inhumains, dégradants sont interdits. Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé.

La communication de Trésor Nzila Kendet, directeur exécutif de l'O.c.d.h, s'est focalisée notamment sur la définition et les caractéristiques des droits de l'homme, les instruments juridiques et nationaux et internationaux de protection de droits humains, ainsi que sur la protection des citoyens contre la torture et les arrestations arbitraires. Les droits humains, a-t-il expliqué, sont

liberté prise par un officier de police judiciaire. Elle se passe dans les locaux de police et de la gendarmerie en une durée de 72 heures, avec possibilité de prolongation ne pouvant excéder 48 heures. Cette détention, a-t-il précisé, devient arbitraire, dès lors que la personne interpellée est retenue pendant plus de cinq jours. La loi autorise à la personne gardée à vue de refuser tout interrogatoire et peut se faire assister par un avocat ou directement saisir le procureur de la République, a-t-il lancé.

Alain-Patrick MASSAMBA

MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE  
PROJET FORET ET DIVERSIFICATION ECONOMIQUE  
CREDIT N° 5121-CG

Unité de Coordination du Projet  
B.P 14 564 Brazzaville, République du Congo, Tel : +242 05 616 95 74/06 817 06 33,  
Courriel : pfdecongo2011@yahoo.com

### DEMANDE DE MANIFESTATIONS D'INTERET N°029/MEFDD-CAB/PFDE/DMI/C/16

«Recrutement d'un consultant individuel chargé de l'élaboration d'un plan d'actions en faveur des populations autochtones»

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un crédit de l'Association internationale de développement (IDA), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant: «Elaboration d'un plan d'actions en faveur des populations autochtones»

La mission vise à élaborer, un Plan d'actions en faveur des Populations Autochtones (PPA) conformément à la Politique Opérationnelle 4.10 de la Banque Mondiale, afin(i) de s'assurer que le processus de développement proposé par le PFDE puisse bénéficier à ces populations au même titre que les autres membres des communautés ; (ii) d'éviter, d'atténuer ou de compenser les répercussions négatives potentielles de ces projets sur ces communautés, aussi bien sur leur environnement, sur leurs droits, sur leur économie que sur leur culture. .

2. L'Unité de Coordination du PFDE près le Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable, chargée de la mise en œuvre dudit projet, invite les consultants individuels intéressés à manifester leur intérêt, en français, à fournir les services décrits ci-dessus (qualifications, expérience professionnelle dans le

domaine, missions similaires exécutées etc.).

3. Les consultants seront sélectionnés par comparaison de CVs conformément aux Directives de la Banque « Sélection et Emploi des Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale, édition de janvier 2011 ».

4. Les consultants intéressés peuvent obtenir, tous les jours ouvrables de 8 heures à 16 heures, des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous.

5. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessous au plus tard le 20 mai 2016 à 16 heures :

PROJET FORET ET DIVERSIFICATION ECONOMIQUE  
UNITE DE COORDINATION DU PROJET, Case J-142/V, OCH Moungali III, Tel : (242) 05 616 95 74/06 817 06 33, Courriel : pfdecongo2011@yahoo.com

Brazzaville, le 03 mai 2016

Le Coordonnateur du PFDE

Joachim KONDI

MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE  
PROJET FORET ET DIVERSIFICATION ECONOMIQUE  
CREDIT N° 5121-CG

Unité de Coordination du Projet  
B.P 14 564 Brazzaville, République du Congo, Tel : +242 05 616 95 74/06 817 06 33,  
Courriel : pfdecongo2011@yahoo.com

### DEMANDE DE MANIFESTATIONS D'INTERET N°030/MEFDD-CAB/PFDE/DMI/C/16

«Recrutement d'une firme chargée de l'étude sur la contribution du secteur forêt à l'économie nationale»

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un crédit de l'Association internationale de développement (IDA), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : «Etude sur la contribution du secteur forêt à l'économie nationale »

2. L'étude a pour objet d'évaluer la contribution économique et sociale de la gestion et de l'exploitation des ressources forestières et fauniques ainsi que les retombées attendues des services environnementaux aux niveaux local et national.

3. L'Unité de coordination du PFDE près le Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable, chargée de la mise en œuvre dudit projet, invite les firmes admissibles à manifester leur intérêt, en français, à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, disponibilité des connaissances nécessaires parmi le personnel, etc.). Les consultants peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

4. Les critères pour l'évaluation des Manifestations d'Intérêt sont les suivants : (i) les qualifications générales et expérience du cabinet

dans le domaine, (ii) l'expérience de la firme dans la réalisation de missions similaires à la présente (dotée d'un plus grand poids), et (iii) le personnel permanent du cabinet dans le cadre de sa gestion normale.

5. n consultant sera sélectionné en accord avec les procédures de la «Sélection fondée sur la Qualité et le Coût» définies dans les Directives: Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale de janvier 2011.

6. Les consultants intéressés peuvent obtenir, tous les jours ouvrables de 8 heures à 16 heures, des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous.

7. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessous au plus tard le 20 mai 2016 à 16 heures :

PROJET FORET ET DIVERSIFICATION ECONOMIQUE  
UNITE DE COORDINATION DU PROJET, Case J-142/V, OCH Moungali III, Tel : (242) 05 616 95 74/06 817 06 33, Courriel : pfdecongo2011@yahoo.com

Brazzaville, le 03 mai 2016

Le Coordonnateur du PFDE

Joachim KONDI

# BOURSE D'ETUDES

Denis Christel SASSOU NGUESSO - Edition 2016



**Destinée  
aux élèves  
et étudiants  
issus de groupes  
ou de milieux défavorisés**

La bourse DCSN prend en charge les frais de scolarité, l'hébergement, le transport, les frais de vie, la sécurité sociale et l'équipement informatique du lauréat.

**Bacheliers**  
Session 2015-2016

**Etudiants Bac+3**

**Conditions d'éligibilité à la Bourse DCSN,  
être âgés de**

- 17 à 22 ans au plus,  
pour les détenteurs du Bac 2016
- 19 à 25 ans au plus,  
pour les étudiants de niveaux BAC+3
- Avoir une moyenne générale  
supérieure ou égale à 12

La Fondation privilégiera les études dans les filières scientifiques et techniques dans les écoles et universités d'excellence en partenariat avec elle.

**RETRAIT ET DEPÔT DES CANDIDATURES**  
Du **lundi 25 avril** au **17 juin 2016 à 17h**

**N'attendez pas ! Déposez vos dossiers,  
même avant l'obtention de votre diplôme**

Pour le dépôt de vos dossiers et pour plus d'informations, nous contacter :

Adresse : 35, Avenue des Trois Martyrs,  
Moungali Brazzaville

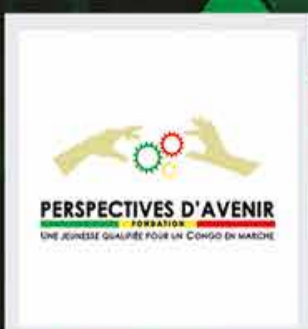
Tél : +242 22 281 20 20 - +242 06 510 81 04

BP: 13135 Brazzaville

Courriel : [info@perspectivesavenir.org](mailto:info@perspectivesavenir.org)

Site : [www.perspectivesavenir.org](http://www.perspectivesavenir.org)

[facebook.com/FondationPerspectivesAvenir](https://facebook.com/FondationPerspectivesAvenir)



Evêché de Kinkala

# Appel de Mgr Portella à l'action de solidarité pour les populations du Pool

«Mon Dieu, Mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné?» (Mt, 27, 46). Cette parole prononcée par Jésus sur la croix, montre que dans la souffrance, nous sommes portés à nous sentir seuls et sans espérance. Les enfants du Pool, actuellement en détresse, ne doivent pas se sentir abandonnés; c'est le sens et la profondeur de ce nouvel appel.



Mgr Louis Portella Mbuyu.

établissement: 30012: Code guichet: 00101. Compte n°18380101101. Clé RIB: 50. Adresse BIC Swift: CRAG-CGCGXXX.  
Diocèse de Kinkala: Ecobank BP 2485-Brazzaville. Code Banque: 30014. Code guichet: 00001. Compte n° 01011664335. Clé RIB: 53. Code Swift: ECOC CGCG.  
Que le Seigneur guide notre action et que cet élan de solidarité que je souhaite amplifié, soit le point de départ d'un véritable sursaut, pour ce Pool qui a tant souffert. A toutes et à tous, j'adresse ma profonde gratitude!

Mgr Louis PORTELLA  
MBUYU  
Evêque de Kinkala

Contacts: B.P. 200.  
Brazzaville. République  
du Congo  
Tél: (242) 06 838 07 95 /  
05 749 80 16  
E-mail: diocesekinkala@  
yahoo.fr

les paroisses catholiques, évangéliques et saluistes! Les virements et dépôts peuvent être effectués dans les comptes de Caritas Congo et de l'Evêché de Kinkala, ci-dessous: Caritas Congo: La Congolaise des Banques BP 2889-Brazzaville, Code

Diocèse de Ouesso

## Publication de Bans

Mgr Yves Marie Monot, évêque de Ouesso, a la joie de faire part aux communautés paroissiales de son diocèse, aux paroisses d'origine du candidat, et aux personnes qui le connaissent, de l'appel à l'ordination sacerdotale du diacre: Hugues Davy Bekel. Cette ordination est prévue le samedi 25 juin 2016, à la paroisse Cœur Immaculée de Marie de Souanké, en la veille du 13<sup>ème</sup> dimanche du temps ordinaire. L'évêque de Ouesso rappelle que les fidèles sont tenus par l'obligation de révéler, avant l'ordination, à l'évêque du diocèse ou à son curé, les empêchements à ces ordres sacrés dont ils auraient connaissance (Code de droit canonique, can. 1043). Comptant sur le souci d'accompagner le frère, dans le respect et la vérité, et sur l'amour de l'Eglise, Mgr Yves Marie Monot recommande à la prière l'ordinand et le diocèse.

Récemment, dans mon appel à l'Espérance, j'invitai à la prière, à la réflexion et à l'action, en se tournant résolument vers l'avenir. L'évaluation des besoins humanitaires réalisée par Caritas et les témoignages des populations des districts de Mayama, Kindamba, Vindza, Goma tsétsé et Kinkala, indiquent que les conditions de vulnérabilité sont hélas une fois de plus réunies! La prière et la réflexion doivent en ce moment, être accompagnées d'une action de solidarité ciblant prioritairement la santé, la nutrition et la prise en charge psychologique. A toutes et à tous, je lance un appel pressant pour l'assistance humanitaire aux populations en détresse! Je vous invite à envoyer votre aide sous quelque forme que ce soit à Caritas Congo, à l'Evêché de Kinkala et dans

## Commission épiscopale de la pastorale de la santé

### La session pastorale de la santé approche

Pour une coordination nationale des rencontres qui s'articulent autour du thème: «Quelle pastorale de santé dans l'Eglise?» l'abbé Adolphe Ounounou, secrétaire général de la Commission épiscopale de la pastorale de la santé, dans une lettre circulaire, informe les évêques, les curés des paroisses, les animateurs des Commissions diocésaines de la pastorale de la santé des neuf diocèses du Congo, les aumôniers des hôpitaux, les religieux et religieuses, le personnel soignant, les médecins, infirmiers et infirmières, les sages-femmes, les assistant(e)s sanitaires, le personnel médical des structures de santé catholiques, qu'une session pastorale de la santé se tiendra à la cathédrale Christ-Roi d'Owando du 27 au 30 mai 2016. Les participants proviendront des diocèses de Ouesso, Gamboma, Impfondo, Owando.

proviendront des diocèses de Kinkala et Brazzaville. Cela coïncidera avec la clôture de l'année pastorale de la santé, le pèlerinage national des malades et du personnel de santé, et la sortie officielle de la Fraternité Saint Jean Paul II, pour la pastorale de la santé.

Le billet aller et retour est à la charge de chaque participant qui devra apporter également une contribution financière de 5.000 frs. Chaque diocèse devra être représenté par deux prêtres aumôniers, deux membres du personnel médical: religieux, religieuses, un médecin (G.e.s), une sage-femme, un membre du Renouveau charismatique, deux membres: ministre de la communion et légionnaire.

Pour l'inscription-Contact, Tél: 06.976.58.75.

De même, cette session pastorale se tiendra du 10 au 12 juin 2016, à la cathédrale Saint Paul de Dolisie. Ainsi, les participants proviendront des diocèses de

Pointe-Noire, Dolisie et Nkayi. Enfin, du 7 au 10 juillet 2016, ladite session aura lieu à la grotte mariale de Linzolo, dans l'archidiocèse de Brazzaville. Les participants

## NÉCROLOGIE

Les enfants Mouanga et famille, Gislain Wilfrid Boumba, journaliste à La Semaine Africaine, ont le profond regret d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de leur père, grand-frère et oncle, MOUANGA Edouard, survenu le samedi 30 avril 2016, à Brazzaville. La veillée mortuaire se tient au n° 48, de la rue Djambala, à Mougali. La date des obsèques sera communiquée ultérieurement.



## Paroisse Notre Dame des Victoires de Ouenzé (archidiocèse de Brazzaville)

### La chorale Père Paul Ondia en pèlerinage à Boundji

La paroisse Saint François Xavier de Boundji s'apprête à accueillir la chorale Père Paul Ondia de la paroisse Notre Dame des Victoires de Ouenzé, du 13 au 16 mai 2016. En effet, la chorale Père Paul Ondia a choisi le temps de la Pentecôte 2016 pour organiser un pèlerinage à Boundji, afin de se ressourcer des acquis des premiers missionnaires venus de la métropole. Il est à signaler en outre que la paroisse de Boundji est l'une des anciennes missions catholiques dans la partie septentrionale sur l'Alima, fondée par Mgr Prosper Augouard. Ainsi, pour son histoire dans le cadre de l'évangélisation et de l'éducation du peuple chrétien, la mission Saint François Xavier de Boundji a retenu l'attention de la chorale Père Paul Ondia pour l'organisation de ce pèlerinage en ce temps de la Pentecôte. Pendant ce séjour, outre l'animation des messes, il est prévu des rencontres et un concert avec les groupes de la paroisse d'accueil.

Xavier MPOUGALOGUI

## IN MEMORIAM

Docteur Aimé Alphonse BOUEKASSA  
13 mai 2013 – 13 mai 2016

Voici trois ans que le Seigneur, notre Dieu, rappelait à Lui notre père, époux, le docteur Aimé Alphonse BOUEKASSA. A l'occasion de ce triste anniversaire, nous prions que tous ceux qui l'ont connu et aimé, surtout ses amis Rotariens qui ont beaucoup fait pour ses obsèques, aient une pensée pieuse pour lui. A jamais, tu demeures dans nos cœurs.



La veuve, les enfants et toute la famille  
BOUEKASSA

OFFICE NOTARIAL DE Maître Bedel KAMBA  
220 bis, avenue Nelson Mandela, Centre-ville Brazzaville  
A côté de la maison Mécabel  
Tél.: (242) 05 544.63.38/06 973 6974 - Boîte Postale: 13 456  
E-Mail: office\_bedelkamba@yahoo.com

## AVIS DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE «TEXOR SARL»

Aux termes d'un acte reçu par Maître Bedel KAMBA, en date à Brazzaville du 08 octobre 2014, il a été constitué une Société à responsabilité limitée Unipersonnelle (SARL), dénommée: «TEXOR», dont les statuts ont été enregistrés aux impôts Mpila Brazzaville, le 17 mars 2016, Folio 050/9 Numéro 553.

CFA, divisés en 100 parts sociales de 10.000 Francs CFA, toutes souscrites et libérées en numéraire. Le siège social est fixé à Mougali Brazzaville, 1302, avenue de la Base, République du Congo.

Objet:  
- Bâtiment, gardiennage, entretien des espaces verts;  
- Froid, Electricité, Plomberie, Soudure;  
Et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet de la société;

Durée: 99 ans.

Registre du commerce: RCCM 14 B 6404.

Administration de la société:

Gérant: Monsieur Chrissaint TANAHOUA,

Pour insertion légale,

Capital social: UN MILLION (1 000 000) de Francs

Maître Bedel KAMBA, Notaire

**OFIS** store Shopping. No limit.

Ordinateur GX 760\*  
+ Imprimante HP 1515

STOCK LIMITÉ

145.000 FCFA HT

\* Reconditionné

LibreOffice + Antivirus Microsoft Offerts

01 600 00 00 | Bd Sassou Nguesso, MPILA (En diagonale CFAO)

**Commission administrative paritaire des agents  
du Ministère de l'économie forestière et...**

**357 tableaux d'avancement ont été  
appréciés pour diverses promotions**

Le lundi 25 avril 2016, a débuté au siège du Ministère de l'économie forestière et du développement durable, à Brazzaville, la session de la commission administrative paritaire des agents de ce Ministère. Cette session a été ouverte par Michel Elenga, directeur de cabinet du ministre de ce département ministériel, en présence de Joachim Moukongo, directeur de la gestion des carrières administratives au Ministère de la fonction publique, représentant le directeur général de la fonction publique. Objet de la session: apprécier le niveau d'avancement et se prononcer sur les conditions de diverses promotions des agents.

61 travailleurs, c'est l'effectif des agents du Ministère de l'économie forestière et du développement durable. Plus de la moitié d'entre eux a été avancée, régulièrement, jusqu'en 2010 et 2011. Ce qui montre un réel suivi des carrières des agents relevant de ce Ministère par des services habilités. Ce qui a fait dire à Michel Elenga, ouvrant les travaux: «je ne doute donc pas un seul instant que vous ne ménagerez aucun effort pour que la commission qui s'ouvre ce jour, produise les mêmes effets, au grand



Vue des membres à l'ouverture des travaux

bonheur de nos collaborateurs et, évidemment à la satisfaction du chef du département, le ministre du développement de l'économie forestière et développement durable. Cette session portera sur l'appréciation de 357 tableaux d'avancement. Ce qui va générer autant de

projets d'arrêtés à élaborer. La tâche est immense certes, mais je sais compter sur votre sens du dévouement.» La session a regroupé plus d'une dizaine de membres, dont les représentants de l'inspection générale des services de l'économie forestière et du développement durable, de la direction générale de l'économie forestière, de la direction générale du budget, de la direction générale du contrôle budgétaire, de la direction de la carrière administrative, de la direction administrative et financière, le chef de service des avancements, le délégué de la fonction publique au Ministère de l'économie forestière et du développement durable, ainsi que les délégués des syndicats.

Philippe BANZ

**COMMUNIQUÉ NÉCROLOGIQUE**

Mme Massamba née Céline Ndoundou, enseignante à la retraite, ses enfants: Mme Solange Adéline Massamba, ancienne hôtesse de l'air à Air Afrique, Didace Martial Massamba, ingénieur-capitaine de l'Armée de l'air à la retraite, Brigitte Olga Rachel Massamba, agent de santé, Alain Patrick Massamba, journaliste à La Semaine Africaine, ses petits-enfants et famille ont le regret d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de M. **Arsène MASSAMBA**, agent de police à la retraite, ancien membre du Conseil paroissial, ancien membre de l'archiconfrérie du Saint-Esprit, membre de la confrérie Notre Dame du Perpétuel Secours (Supplique), de la paroisse St Esprit de Mougali et ancien membre du C.d.o (Comité diocésain d'organisation) de l'Archidiocèse de Brazzaville, décédé survenu le lundi 2 mai 2016, à Brazzaville, des suites d'une maladie. L'inhumation aura lieu ce vendredi 13 mai, au cimetière Wayako

(Brazzaville). Après la levée de corps à la morgue municipale, suivie du recueillement au domicile familial, sis 26, rue Bouzala, à Mougali (à côté du Bar Zénith), et de la messe de requiem en l'église Saint-Esprit de Mougali.



ETUDE DE Maître Norbert MADZOU  
Notaire au ressort de la Cour d'Appel de Brazzaville  
Boulevard Denis SASSOU-NGUËSSO, passage à niveau  
du Marché PV, à côté des DEPECHES DE BRAZZAVILLE  
Tél.: (00242) 06.655.65.08; 05.545.58.57  
E-mail: norbertmad@yahoo.fr  
REPUBLIQUE DU CONGO

**ESS BUSINESS INTERNATIONAL**  
Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle  
Au Capital de 1.000.000 F. CFA  
Siège: 04, Avenue du Changement (Nkombo-Talangaï)  
Brazzaville  
REPUBLIQUE DU CONGO  
**CONSTITUTION**

Aux termes de l'acte authentique reçu par Maître Norbert MADZOU, en date à Brazzaville du 11 Mars 2016, dûment enregistré à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de la Plaine (Mpila), le 23 mars 2016, sous Folio 054/1, n°582, il a été constitué une Société dénommée: «ESS BUSINESS INTERNATIONAL», dont les caractéristiques sont les suivantes:  
**Forme:** Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle;  
**Capital:** Le capital de la Société est de 1.000.000 F. CFA;  
**Siège:** Le siège de la Société est fixé à Brazzaville, au n°4, Avenue du changement (Nkombo-Talangaï);  
**Objet:** La Société a pour objet, en République du Congo:  
\* Vente de véhicules, des pièces détachées, location de véhicules, import -export, maintenance et réparation automobile;  
**Durée:** La durée de la société est de 99 années;  
**RCCM:** La Société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville, sous le n° BZV/15 B 2016 du 25 mars 2016;  
**Gérance:** Suivant Procès-Verbal de décisions de l'associé unique du 11 mars 2016, Monsieur ESSONGA PEA EKOUOLA est le Gérant de la Société, pour une durée indéterminée;  
Dépôt de deux expéditions des statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi;

Pour insertion,

Maître Norbert MADZOU, Notaire.

**IN MEMORIAM**

**EBONGA OBEMBO**  
Nestor

20 avril 2015  
20 avril 2016

Voici 1 an, jour pour jour, que le Seigneur rappelait à Lui notre père, EBONGA OBEMBO Nestor. A l'occasion de ce triste anniversaire, les enfants EBONGA prient tous ceux qui l'ont connu et aimé d'avoir une pensée pieuse pour lui.



Papa, tes enfants ne t'oublieront jamais.

Les enfants EBONGA

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNANGAISE  
Notaire à Pointe-Noire  
1, Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO  
Vers le rond-point Mess Mixte de Garnison  
Immeuble MORIJA 1er étage, Centre-ville  
B.P: 1431; Tél.: 22 294.13.34/05 736.64.64  
République du Congo

**INSERTION LEGALE**  
**«PHARMACIE ADONAÏ» SARLU**

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle  
Capital social de Francs CFA: Un Million (1 000 000)  
Siège social: 130, Avenue de la Base, non loin du rond-point Ilima,  
Arrondissement n° 1 Emery Patrice Lumumba  
RCCM: CG/PNR/16 B 990  
Pointe-Noire, République du Congo

Il résulte d'un acte authentique reçu par le Notaire soussigné, le 16 mars 2016, enregistré à Pointe-Noire, le 31 mars 2016, folio 058/3, n° 2518, la création d'une Société ayant les caractéristiques suivantes:

**FORME:** Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU);

**OBJET:**

La société a pour objet, tant en République du Congo qu'à l'étranger:  
- Vente des produits pharmaceutiques, cosmétiques et tous objets vendus en pharmacie;  
Et, toutes autres opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement;

**DENOMINATION:** «PHARMACIE ADONAÏ» SARLU;

**SIEGE SOCIAL:** Pointe-Noire, 130, Avenue de la Base, vers le rond-point Ilima, Arrondissement n° 1 Emery Patrice Lumumba, République du Congo;

**DUREE:** 99 ans, à compter de son immatriculation au R.C.C.M.;

**GERANCE:** Madame Roselyne Claudia NGOTENI est nommée gérante de la société, pour une durée Indéterminée;

**RCCM:** CG/PNR/16 B 990;

**DEPOT LEGAL:** Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire.

Fait à Pointe-Noire, le 25 avril 2016.

Pour avis,  
**Maître Christèle Elianne  
BOUANGA-GNANGAISE.**

Maitre Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE  
Notaire

Avenue Charles De Gaulle, premier étage,  
immeuble ex-Air Afrique, face hôtel Elais, Tél;  
06 664.85.64/04 432.52.12/01.034.74.47.  
B.P: 4821.E-mail: yabbatchristian@yahoo.fr, Pointe-Noire, République du Congo.

**INSERTION LEGALE**

Suivant acte reçu par Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE, Notaire à la résidence de Pointe-Noire, en date du 06 Mars 2015, enregistré au domaine de timbre, en date du 09 Mars 2015, sous le folio 043/20 N°2073, immatriculé au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le N° RCCM CG/PNR/15 B 375 du 12 mai 2015, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle, conformément à l'acte uniforme OHADA, relatif au droit des sociétés commerciales et G.I.E, dont les caractéristiques sont les suivantes:

**Dénomination:** PUBLI PROMO;

**Forme juridique:** Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle;

**Capital:** Un million (1.000.000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts de 10.000 de valeur nominale;

**Siège social:** Centre-ville, Pointe-Noire, République du Congo;

**Objet:** Informatique Technique, Evénementiel, Marketing, Infographie;

**Gérance:** La société est gérée et administrée par Monsieur IBONGO Nazaire.

Pour insertion,

Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE

**CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE POINTE-NOIRE**

**OFFICE NOTARIAL MAITRE PAUL BERNARD BATIA**  
B.P: 4613 – Tél.: (242) 05 534 46 83 - E-mail: batia\_paul@yahoo.fr – 108, avenue Charles  
De Gaulle, enceinte immeuble ex-Air Gabon, rond-point Kassai, Centre-ville,  
arrondissement 1, Lumumba, Pointe-Noire, Congo  
Paul Bernard BATIA, Notaire

**INSERTION LEGALE**

Par acte en la forme authentique reçu par le Notaire soussigné, le vingt-deux juillet deux mille quinze, soumis selon le vœu de la loi à la formalité impérative de l'enregistrement, le vingt-quatre juillet deux mille quinze, folio 060/1, n°301, Il a été décidé de la création d'une Société à responsabilité limitée, répondant aux caractéristiques suivantes:

**Dénomination sociale:** «SOCIETE D'ETANCHEITE CONGOLAISE», en abrégé «SEC»;

**Capital social:** Un million (1.000.000) Francs Cfa;

**Siège social:** 4, rue de Dzoumouta, quartier Centre-ville, Pointe-Noire;

**Objet social:**

\* Etanchéité: Vente de matériel d'étanchéité et pose étanchéité sous toutes ses formes;

\* Charpente et couverture: Vente des panneaux et accessoires pour couvertures; Construction de charpentes en bois et métalliques;

\* Revêtement des façades: Nettoyage des façades, peinture, carrelage;

\* Construction du gros œuvre: Implantation et fouilles; Ferrallages et coffrages sous toutes ses formes; Préparation et mise en œuvre des bétons;

\* Préfabrication des éléments en béton: Pavés et Parpaing.

**Gérant:** Monsieur Olivier Paul Jacques VRANCKX.

Immatriculation au R.C.C.M: CG/PNR/15 B 532.

Pour avis,

Le Notaire

**AIRFRANCE**

FRANCE IS IN THE AIR



AU DÉPART DE POINTE-NOIRE

**MILAN**

À PARTIR DE

**648 900 FCFA** TTC A/R

AIRFRANCE KLM WWW.AIRFRANCE.CG

Via Paris. Tarif TTC aller/retour, hors frais de service, soumis à conditions et modifiable sans préavis. Renseignez-vous auprès d'Air France au 05 531 21 51 ou 22 281 27 19, sur www.airfrance.cg ou auprès de votre agence de voyages habituelle.

## COMMUNIQUE

Benoît MOUNDÉLÉ-NGOLLO

**BLAGUE À PART****TOUTE VÉRITÉ EST BONNE À DIRE***Édition revue et corrigée*L'Harmattan  
Congo-Brazzaville

Après l'épuisement du premier stock de «*Blague à part toute vérité est bonne à dire*», le dernier livre du Général écrivain Benoît Moundélé-Ngollo-Mouandzol'ô Pama-, les Editions L'Harmattan-Congo ont le plaisir de vous annoncer l'arrivée d'un nouveau stock qui a été revu et corrigé.

Ce livre est toujours au prix promotionnel de 5 000 F. Cfa, à la librairie l'Harmattan-Congo, sise Bd Denis Sassou-Nguesso, en face de l'arrêt de bus Congo-Pharmacie, dans le même bâtiment que l'ex-Bibliothèque nationale, au Centre-ville (Brazzaville).

*La Direction.*

Hommage

# Papa Wemba, la grandeur dans l'humilité

Abidjan, en Côte d'Ivoire. Le 24 avril 2016, s'est éteint Papa Wemba. Ce jour restera une date inoubliable aussi bien pour sa famille, ses amis que ses mélomanes éparpillés à travers le monde.

Jules Shungu Wemba-dio Pene Kikumba, alias Papa Wemba, est une figure majeure de la musique africaine. Cette affirmation a des airs d'évidence, évidence pour tous, y compris pour ceux qui l'ont combattu, hier et aujourd'hui, signe que par-delà les chapelles, les polémiques, Papa Wemba, Nkolo histoire, le Mwalimu, appartient à l'histoire de la musique africaine et de la world music. Les Congolais des deux rives du fleuve Congo, en particulier, les Africains et le monde entier, en général, le temps faisant son œuvre, mesurent mieux qui était Papa Wemba et ce qu'ils doivent au fondateur de Viva La Musica, le M'zée fula-ngenge. Bien sûr, tous ne savent pas que Papa Wemba, artiste très éclectique et créatif, a introduit dans la musique du monde le «Lokolé», instrument traditionnel des Batétéla taillé dans un tronc d'arbre et sur lequel on joue avec deux bâtons. Cet instrument confère à la rythmique de l'orchestre Viva La Musica une sonorité particulière, laquelle fonde on ne peut plus son identité et, émerveille fort bien les fans de Viva La Musica. De même, les femmes se souviendront longtemps de l'hommage qu'il leur a rendu, en tant qu'amante, mère et épouse, à travers ses chansons (*Elina, Chouchouna, Maman, Phrase...*)

Pourtant, dans le cœur des Congolais des deux rives, des Africains et des mélomanes du monde entier, demeure ce qui est plus fort que tout: le sentiment d'un homme disponible dont la dimension humaine, largement inspirée par les difficultés qu'il a rencontrées dans sa vie et les souffrances des autres, se caractérisait par sa simplicité, son ouverture d'esprit et la forte sensibilité sociale; un homme de légende qui a exalté et fait vivre les valeurs d'unité, d'amour, de paix (*Esclave*) et qui, surtout, a aimé l'art, en l'occurrence la musique. Le courage, le regard qui va loin au-delà de la R.D. Congo. «Je souhaite pousser ma carrière musicale aussi loin que les rayons du soleil», déclarait-il, à Disco magazine, une revue de musique éditée en noir et blanc au Zaïre, sous le règne de Mobutu et dans «*Analengo*». La capacité de dire non. Papa Wemba a su dire non à Verckys, qui tenait à avoir sous son emprise les musiciens zairois qui émergeaient. Papa Wemba s'en est allé vers la maison du Père. Reste que le temps des grands desseins demeure qui justifie d'autres défis, d'autres éclats, d'autres élans: rassembler, incarner la Nation, faire aborder la rumba à de nouvelles rives, et les talents y sont. Permettre aux rêves de se mêler à la vie. Papa Wemba a su le faire: rêve de pousser plus loin



Papa Wemba.

sa carrière musicale que les rayons du soleil, rêve de mourir sur scène, à l'instar de Molière, rêve d'être reçu un jour par le Pontife, rêve d'une musique ouverte où circulent sans frontières des savoirs, des savoir-faire, des personnes. Le Kuru a chanté non seulement avec des grandes figures de la musique internationale, comme Peter Gabriel, Manu Dibango, Youssou Ndour, Césaria Evora, Ophélie Winter... mais aussi avec ses frères et sœurs de la R.D. Congo: J.B. Mpiana, Werrason, Tshala Mwana, Barbara Kanam, Buketsu 1<sup>er</sup>, lors de sa tournée en Europe; de la République du Congo: Rapha Boundzéké, Roger Lutin, Guy Guy Fall (J.P. Walter in Nkunzi Nlélé); de l'Afrique... Il a fait participer des «chégués» (enfants de la rue) à certains de ses concerts à Kinshasa, témoignant ainsi de son humanisme sans exclusif, c'est-à-dire ne dédaignant personne.

En définitive, le message que nous laisse Papa Wemba, le vieux Mangokoto, reste un appel, un appel à nous dépasser, un appel à vivre les fondamentaux de nos valeurs ancestrales sans honte aucune (Cf. *Logembo*, dans son album *Ba zankion*), à réaliser nos rêves; un appel à dépasser les clivages, les frontières sans perdre son identité. Papa Wemba, Bakala Diakuba, 100% star, tu as su être grand dans l'humilité. Quelle noblesse! Dans l'univers musical qui continue sans toi, tu vibreras pendant des millénaires. Papa Wemba a été inhumé mercredi 4 mai 2016, au cimetière Nécropole entre ciel et terre, à Kinshasa, après un hommage à la dimension de sa renommée. *Adieu l'artiste! Que ton âme repose en paix et que brille à tes yeux la lumière sans déclin.*

Viclaire MALONGA

Livre

# Dieu-Martin Dzambi a présenté son coup d'essai

Intitulé «Le phénomène des opérateurs économiques au Congo», la première publication du jeune écrivain congolais Dieu-Martin Dzambi a été présentée, samedi 30 avril 2016, au Cercle-mess de l'E.m.p.g.l. (Ecole militaire préparatoire Général Leclerc), à Brazzaville. En présence de quelques étudiants de sociologie de l'Université Marien Nguabi et des élèves de l'E.m.p.g.l. Ce livre de 84 pages a été publié en avril 2015, aux Editions Edilivre, à Paris, en France. Il est subdivisé en quatre parties, à savoir: l'introduction, l'enquête, l'analyse scientifique et la conclusion.



Dieu-Martin Dzambi, au milieu.

Selon Ninelle Balenda, critique littéraire, qui a examiné cet ouvrage, dans son livre, Dieu-Martin Dzambi «expose les maux qui minent la société congolaise». Un livre particulier, en ce sens qu'il s'agit d'un essai sur un phénomène social, décrivant, entre autres, les mauvaises manières d'octroi des marchés publics, formulé sous forme de poésie. Remerciant tous ceux qui ont pris part à cette cérémonie de présentation et de dédicace de son ouvrage, Dieu-Martin Dzambi a fait savoir que «nous nous sommes appuyés sur le phénomène des opérateurs économiques, mais en faisant un jugement impartial, en s'appuyant sur des faits scientifiques».

A.e.t. (Ancien enfant de troupe), Dieu-Martin Dzambi est né le 6 septembre 1993, à Pointe-Noire. Après l'obtention de son Bac, en 2011, il poursuit ses études à l'Université Marien Nguabi (Faculté des lettres et des sciences humaines), au département de sociologie. Il élabore, actuellement, une thèse sur les problèmes de sociétés en voie de développement.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

Projet de Développement des Compétences pour l'Employabilité (PDCE)

## AVIS DE RECRUTEMENT

### D'UN CHAUFFEUR AU COMPTE DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES POUR L'EMPLOYABILITE

N° SC CI 04/2016/IDA 5302-CG

I- Contexte:

Le Gouvernement de la République du Congo et la Banque Mondiale ont convenu de financer, conjointement, le Projet de Développement des Compétences pour l'Employabilité (PDCE), et le Gouvernement de la République du Congo a l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements au titre du marché pour le recrutement d'un chauffeur pour son Unité de Gestion du Projet (UGP/PDCE), à Brazzaville.

II- Profil du poste:

Sous la responsabilité du coordonnateur du PDCE, le Chauffeur est chargé, entre autres, des tâches suivantes:

- conduire le véhicule qui lui sera affecté par le PDCE;
- conduire les agents du PDCE et les consultants en mission;
- assurer les courses du PDCE;
- assurer la distribution du courrier, des documents et colis dans les administrations;
- assurer les formalités d'accueil et de départ des agents du PDCE en mission;
- assurer certaines tâches protocolaires;
- assurer l'acheminement correct des biens et services nécessaires aux activités du PDCE;
- assurer l'entretien du véhicule;
- assurer le suivi quotidien du véhicule;
- retirer les courriers et colis reçus;
- préparer les voyages et les réservations d'hôtels des agents du PDCE et consultants en mission;
- utiliser le véhicule selon les normes techniques et les procédures du PDCE;
- tenir un carnet de bord quotidien pour ses déplacements;
- transporter le personnel, les consultants et les partenaires du PDCE en mission, dans le respect des règles de circulation nationale, selon les plannings du programme et les directives de l'administration;
- accompagner les personnes désignées, lors des séminaires;
- accompagner l'assistant administratif dans la distribution et le ramassage du courrier du PDCE;
- suivre les dates d'expiration des visites techniques et assu-

rances;

- effectuer le plein du réservoir;
- prévenir l'utilisateur des besoins de réparation du véhicule;
- établir les rapports mensuels sur l'état du véhicule;
- établir les rapports après chaque mission sur l'état du véhicule;
- s'assurer du bon état de marche du véhicule, en conduisant le véhicule au garage agréé pour les vidanges périodiques et les réparations;
- maintenir permanemment les documents du véhicule à bord et s'assurer de leur validité;
- résoudre les pannes techniques mineurs;
- prévenir l'administration des réparations importantes à effectuer;
- veiller à la propreté du véhicule;
- reporter dans le carnet de bord la consommation de carburant et le kilométrage, en début et en fin de la journée et toute information relative à l'entretien du véhicule;
- inspecter et préparer le véhicule la veille du départ, afin d'être prêt à l'heure;
- préparer le matériel supplémentaire à emporter en fonction des besoins (carburant, stickers, drapeaux, outils, kit médical);
- participer au chargement et au déchargement du véhicule;
- toutes tâches confiées par le coordonnateur du PDCE, dans le cadre de ses activités.

III - Qualifications, expérience, compétences et aptitudes requises:

- être de nationalité congolaise;
- être âgés de 35 ans maximum, au 31 décembre 2016.
- être titulaire d'un niveau minimum d'études secondaire sanctionné par un BEPC ou Equivalent;
- avoir un permis de conduire valable (B, C et D) datant d'au moins 3 ans;
- avoir une expérience professionnelle au moins de deux ans, en tant que chauffeur, dans une entreprise, dans un projet, en matière de conduite en zone urbaine ou rurale;
- avoir une connaissance des projets financés par les bailleurs de fonds et de leur façon de travailler;
- avoir une capacité de travailler en équipe;
- avoir des connaissances pratiques en mécanique automobile;

- être organisé et avoir une bonne capacité de gérer son temps;
- être discret, prudent, respectueux, courtois et disponible;
- avoir une bonne connaissance du français (écrit et oral); l'anglais est un atout.
- avoir une personnalité souple et pro active;
- avoir le sens élevé du devoir professionnel, de l'honneur et de la responsabilité;
- Avoir la capacité de travailler sous pression;
- justifier d'une bonne endurance physique.

IV - Composition des dossiers de candidature:

- Une lettre de motivation;
- Un permis de conduire à jour;
- Un CV détaillé;
- Copie certifiées des diplômes et attestations;
- Les références d'au moins deux précédents employeurs (de préférence les superviseurs directs);
- Un casier judiciaire;
- Un certificat de nationalité;
- Un certificat médical attestant le parfait état de santé.

V - Lieu d'affectation: BRAZZAVILLE.

VI - Statut: Contrat à durée déterminée (CDD).

VII - Durée du contrat: 1 an (avec possibilité de renouvellement).

VIII - Dépôt du dossier de candidature:

Les personnes intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires et les termes de référence complets, à l'adresse ci-dessous, les jours ouvrables de 9 heures 30 minutes à 15 heures.

Les dossiers de candidature doivent être envoyés par courrier électronique ou sous plis fermé, au plus tard le 25 mai 2016, avec mention «Avis de recrutement d'un chauffeur au compte du PDCE».

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est:

Unité de Gestion du Projet/PDCE  
Rue SOWETO n°177 – Ex-Télévision - Quartier Bacongo  
Email: congo.pdce@yahoo.fr - Brazzaville  
- République du Congo.

NB: seuls les candidat (e)s présélectionné (e) s seront convoqués pour les interviews, l'écrit et la partie pratique.

Les dossiers de candidatures ne seront pas retournés.

Le Coordonnateur du Projet,

Télesphore KIMPOLO

## Championnats communaux de basket-ball

## Les premiers rebonds de la balle orange

Les amoureux de la balle orange sont comblés. Ils ont renoué, samedi 7 mai 2016, avec leurs différents championnats. Outre celui des seniors hommes, dont trois matchs ont eu lieu, au Gymnase Etienne Mongha, à Ouenzé, ils auront droit à ceux des seniors dames, des cadets et des juniors garçons.

Pour la première fois, tous les matchs, notamment ceux des seniors, se dérouleront dans des salles modernes héritées des 11<sup>es</sup> Jeux africains que notre ville-capitale a eu l'honneur d'abriter, en septembre 2015. Outre le gymnase Etienne Mongha, les autres terrains retenus sont le gymnase Maxime Matsima, à Makélékélé, et celui d'Ornano. Mais, cela a un coût financier pour la Ligue départementale. En effet, l'exploitation des équipements sportifs du Ministère des sports n'est plus gratuite. Une note de service en fixe les tarifs. Et donc, pour leur entretien, les utilisateurs, eux aussi, sont priés de mettre la main à la poche. Les amoureux de la balle au panier se satisfont des conditions de pratique, qui sont idéales dans les gymnases. Les acteurs ne seront plus exposés, comme par le passé, aux canicules. Et ceux qui prennent la peine de les y suivre ne seront plus debout, comme des boeufs, transpirant comme des carpes.

Cette saison, chez les seniors, il y a 13 équipes masculines sur la ligne de départ: Inter Club, champion en titre, défendra sa couronne face aux Diables-Noirs, à Patronage Sainte-Anne, CARA, Avenir du rail, Anges-Noirs B.C, R.C.O, Liber Basket, B.C Massengo, A.S Thomas Sankara, Etoile du Congo, et



Une vive empoignade entre Avenir du rail et Anges Noirs. Deux joueurs s'envolent pour la conquête du ballon.

deux nouvelles formations: R.B.C et A.S La Grandeur.

Chez les dames, par contre, c'est le statu quo: Brazza Basket, champion en titre, en décrochera, sportivement, avec Diables-Noirs, Inter Club et Etoile du Congo.

Chez les cadets, la compétition mettra en lice 7 équipes, et chez les juniors, 9 équipes.

Cela étant, le début de la première journée est partie du match CARA-Liber Basket. Un match sans histoire remporté par les Aiglons (68-48).

Le deuxième match, entre Inter Club et R.B.C, était à sens unique. Entre des militaires expérimentés et une équipe de R.B.C à peine née, l'inégalité de forces est affligeante mais compréhensible. Et le score final en dit long: 115-23.

Pour boucler la soirée, Avenir du rail, qui a retrouvé Bikinda, et Anges-Noirs B.C en ont décousu, pour se séparer par la victoire logique des hommes du rail (84-72).

G.M.

## Championnat national d'élite Ligue 1

## Phase aller: on tire les rideaux!

L'ultime match de la phase aller du championnat national d'élite Ligue 1 de football a été disputé, dimanche 8 mai 2016, au Stade Massamba-Débat, par l'Etoile du Congo et V.Club Mokanda. Non pas pour la demi-couronne, mais pour la simple joie de conforter sa position, pour la première équipe citée, de l'améliorer, pour l'autre, les jeux étant déjà faits, depuis longtemps, concernant la demi-couronne qui revient à l'A.C Léopards de Dolisie.

V.Club Mokanda tenaient, coute que coute, à conclure en beauté. Ils ont croqué le cuir à belles dents, sans chercher à tricher. Parce que tricher, ce n'est pas sportif. C'est même une négation du sport.

Etoile du Congo et V.Club Mokanda ont embarqué le public dans un suspense d'une vingtaine de minutes. Pour le lever sept minutes après (27<sup>e</sup>), à l'issue d'un corner, sur le flanc droit, et d'une tête frontale de l'arrière gauche stelliien, Dalvidi Odzani.

A la 88<sup>e</sup> minute, par le même Dalvidi Ondzani, l'Etoile du Congo a tué le match, d'une nouvelle tête victorieuse: 2-0. Malgré la réduction du score, une œuvre de Mayamba. Score final: 2-1.

La particularité de ce match sans histoire: le carton rouge écarlate que l'arbitre Mavoungou a gratifié au gardien de but d'Etoile du Congo, Pavel Ndzila (39<sup>e</sup>), pour avoir repoussé le ballon avec ses bras hors de la surface de réparation.

ETUDE DE Maître Norbert MADZOU  
Notaire au ressort de la Cour d'Appel de Brazzaville  
Boulevard Denis SASSOU-NGUESSO, passage à niveau  
du Marché PV,  
A côté des DEPECHE DE BRAZZAVILLE  
Tél.: (00242) 06.655.65.08; 05.545.58.57  
E-mail: norbertmad@yahoo.fr  
REPUBLIQUE DU CONGO

SYNERGY INVESTMENT  
INCORPORATION LTD

Société A Responsabilité Limitée  
Au Capital de 10.000.000 F. CFA  
Siège: 2e étage, Rue Mbochis (Poto-Poto)  
Brazzaville/REPUBLIQUE DU CONGO

NOMINATION D'UN NOUVEAU GERANT  
ET MISE EN HARMONIE DES STATUTS

Suivant Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SYNERGY INVESTMENT INCORPORATION LTD, en date du 29 Février 2016, reçu au rang des minutes de Maître Norbert MADZOU, la même date, dûment enregistré à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de Poto-Poto, le 09 mars 2016, sous Folio 45/6, n°0639, les associés de la société SYNERGY INVESTMENT INCORPORATION LTD ont décidé de:

- Nommer Monsieur SEBAREME MUKASA Janvier, en qualité de nouveau de la Société, en remplacement de Monsieur BIRIGIMANA Robert;
- Mettre en harmonie les statuts de la société, en application des dispositions de l'article 908 de l'acte Uniforme relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE (OHADA), révisé le 30 janvier 2014. Dépôt de deux expéditions du Procès-verbal et des statuts a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

Fait à Brazzaville, le 03 Mai 2016

Pour insertion,

Maître Norbert MADZOU, Notaire.

Au terme de cette phase aller, l'A.C Léopards de Dolisie s'est donc hissé, avec une marge de sécurité de quatre points. Il totalise, en effet, 47 points. Pour 15 victoires, 3 nuls, 1 défaite et 1 point retranché pour avoir causé un incident au cours du match contre l'A.S Cheminots. Et son attaque est, de loin, la plus prolifique: 39 buts!

A quatre longueurs, arrive J.S.T, engrangeant 43 points, 13 victoires, 4 nuls et 3 défaites. Elle est créditée de 35 buts, contre 11 encaissés. La troisième place échoit

à l'Etoile du Congo, qui propose 42 points. Les quatre dernières places reviennent aux formations de Pointe-Noire: A.S Cheminots, V.Club Mokanda, Munisport et Pigeon Vert.

Dieu merci, ce n'est pas la fin du championnat. Chaque club a la possibilité de livrer encore dix-neuf joutes qui sont autant d'énigmes à proposer aux férus du football. Et non des moindres. Nous y reviendrons.

G.M.

## INSERTION LEGALE

## AVIS DE CONSTITUTION

«ZHEJIANG POST & TELECOMMUNICATION  
CONSTRUCTION CO. LTD»

Société A Responsabilité limitée unipersonnelle

Au capital de DIX MILLIONS (10.000.000) de F. CFA

Siège social: Brazzaville, au n°68, Boulevard Denis SASSOU-NGUESSO, enceinte SOPECO, centre-ville, République du Congo

Suivant acte authentique reçu par Maître Félix MAKOSSO LASSI, Notaire à la résidence de Brazzaville, sis Boulevard Denis Sassou-Nguesso, enceinte Sopeco centre-ville, en date à Brazzaville du 28 avril 2016, enregistré au domaine et timbres de Ouenzé, sous le Folio 77/6 n°559, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:

**Dénomination:** «ZHEJIANG POST & TELECOMMUNICATION CONSTRUCTION CO. LTD»;  
**Forme de la société:** SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE;

**Siège social:** Brazzaville, au n°68, Boulevard Denis SASSOU-NGUESSO, enceinte SOPECO, Centre-ville.

**Capital social:** DIX MILLIONS(10.000.000) de francs Cfa, divisés en mille (1.000) parts de Dix mille (10.000) chacune de 1 à 1000, entièrement libérées par l'unique associé;

**Objet social:**

La société a pour objet, tant en République du Congo que partout à l'étranger:

- Ingénierie en Télécommunication, Bâtiment et Travaux Publics;
- Coopération économique et technique internationale;
- Installation d'équipements mécaniques et électroniques pour les comptes publiques et privés;
- Ingénierie son et lumière;
- Construction de bâtiments, entretien des réseaux de télécommunication, construction et maintenance de structure métallique acier;
- Etude, conception et conseil en technique de télécommunication;
- Agence d'appel d'offres pour projet de télé-

**communications:** projet des constructions des télécommunications: Architecture de système d'information et gestion des péages;

• Développement des logiciels; Ventes et la maintenance d'ordinateurs;

• Décoration intérieure;

• Conception et installation de systèmes de surveillance et de système intelligents; Ingénierie d'interconnexion des réseaux; Conception de systèmes de radiodiffusion et de télécommunication; Recherche et développement de matériel de télécommunication; Vente service de technique réseau pour internet; Technologie de réseaux; Location d'équipement de télécommunication; Services de formation; Recherche de développement en matière d'économie d'énergie;

**Durée:** fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de l'immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier; Administration: Monsieur XU JUN a été nommé Gérant de ladite société, pour une durée de trois (3) ans, il est rééligible;

**Immatriculation.** La société a été immatriculée au greffe commercial de Brazzaville, en date du 02/05/2016, sous le numéro RCCM: CG/BZV/16 B 6432;

**Dépôt légal.** Les statuts ont été déposés au greffe commercial de Brazzaville, en date du 02/05/2016, sous le numéro: 16 DA 332.

Pour avis,

Maître Félix MAKOSSO LASSI,

Notaire

222 81 04 20/04 423 14 44

Etude de Me Chimène Prisca Nina PONGUI  
Notaire

Sise à Brazzaville (République du Congo)  
Rez-de-chaussée Immeuble Patte d'Oie (SOPRIM)  
Case J 490 M (en face de l'E.N.A.M)  
B.P: 14745 - Tél: (242) 06 662 43 35/05 516 70 79  
E-mail: etudepongui@yahoo.com

## AVIS DE CONSTITUTION

Société Agro-Pastorale Ekoundou  
En sigle «S.A.P.E»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle  
Au capital de 1 000 000 de Francs CFA  
Brazzaville (République du Congo)  
Makabandilou, quartier 612, Zone 01, Section BJ  
RCCM CG/BZV/16 B 6422

Aux termes d'un acte authentique reçu le 15 avril 2016 par Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire, titulaire d'un office notarial à Brazzaville (Congo) rez-de-chaussée Immeuble Patte d'Oie (SOPRIM), Case J-490/M (en face de l'E.N.A.M), dûment enregistré à Brazzaville, à la recette des Impôts de Poto-Poto, le 22 avril 2016, sous le Folio 77/2 n° 0812, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes:

**Forme:** Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle;

**Objet:** la société a pour objet:

- La production agricole;
- L'élevage;
- La transformation des produits agricoles;
- La vente de services liés à l'agriculture et à l'agro-alimentaire ;
- Le négoce et la transformation de tous produits nécessaires à l'agriculture et à l'agro-alimentaire;
- L'importation et la commercialisation de vivres;
- La conservation de tous produits issus de l'agriculture et de l'élevage;
- La fabrication et la vente des alvéoles.

**Dénomination sociale:** Société Agro-Pasto-

rale Ekoundou, en sigle «S.A.P.E.»;

**Siège social:** Brazzaville (Congo), Makabandilou, quartier 612, Zone 01, Section BJ;

**Durée:** 99 années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier;

**Capital:** 1 000 000 de Francs CFA, divisé en 100 parts sociales de 10 000 Francs CFA chacune, toutes souscrites en numéraires et entièrement libérées;

**Gérance:** Mademoiselle Berty Darelle SITA est nommée en qualité de cogérante, pour une durée d'un (1) an;

**Dépôt légal:** le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 25 avril 2016, sous le numéro 16 DA 310;

**Immatriculation de la société:** La société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro CG/BZV/16 B 6422.

Pour avis,

Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire



CELEC

COMPTOIR D'ÉLECTRICITÉ DU CONGO

La Qualité à petit prix



**legrand**

SIMPLE ALLUMAGE

500 FCFA

**simon**

VA-ET-VIENT

600 FCFA



**Schneider**  
Electric

DISJONCTEUR MODULAIRE  
6A-25A

5000 FCFA



**OSRAM**



AMPOULE

600 FCFA



**legrand**

RALLONGE  
MULTI PRISES

6500 FCFA



**legrand**

HUBLOT

5000 FCFA

6 Avenue Foch, Centre ville - Brazzaville / République du Congo

Tel : 06 908 19 98 / 05 772 47 47 - www.celecsa.com

## Mise au point sur les réactions du conseiller à la communication de l'ancien ministre des finances et de la coalition Publiez-ce-que-vous-payez Congo

Les incriminations portées à l'encontre de l'auteur de l'article intitulé: «Quel ministre des finances pour la nouvelle République», d'abord par le conseiller à la communication de l'ancien ministre des finances (La SA n°3587 du vendredi 29 avril 2016), puis par les animateurs de la Coalition Publiez-ce-que-vous-payez Congo (La SA n°3589 du vendredi 6 mai 2016), chacun en ce qu'il représente, cachent, d'une certaine manière, des aveux probants sur les faits qui leur ont été reprochés. Nous saluons la franchise des responsables de la coalition, même si, sur certains aspects, des abus qui leurs sont reprochés, ils font un doux effort de trouver des prétextes libérateurs.

En effet, dans sa parution du 26 avril 2016, nous avons publié, dans «La Semaine Africaine», un article intitulé: «Quel ministre de l'économie et des finances pour la nouvelle République?» et dans lequel nous avons essayé de relever la mesure et la gravité de cette prestigieuse fonction, en épinglant quelques faiblesses enregistrées dans l'action de l'ancien locataire de ce grand ministère. Nous avons été repris de façon virulente par le conseiller à la communication de l'ancien ministre de l'économie, des finances, du budget et du portefeuille public. Cela n'aurait pas posé de problème, si notre conseiller s'était contenté de donner des éclaircies sur les faits cités dans l'article, sans basculer dans une espèce de revendication effrontée du respect des attaques autour du scandale de «Panama papers» dont il essaie, d'ailleurs, de trouver un lien avec la politique de rupture que prône le président de la République, depuis sa dernière investiture. Nous n'avons noté aucune précision sur le scandale du Portugal, encore moins sur les travers décriés par la presse

et dans lesquels l'épouse de l'ancien ministre des finances était placée en première ligne. Il nous a plutôt servi, avec un peu de peine d'ailleurs, les prouesses accomplies par son ministre sur la base desquelles il en est arrivé à conclure que «Monsieur Gilbert Ondongo s'est illustré comme un cadre irréprochable de la République». Les prouesses déclinées ont été les suivantes:

-«En 2014, il a exercé des contrôles spéciaux dans la Fonction publique qui ont permis de dénicher les faux fonctionnaires, de nombreux cas d'usurpation de grades, de faux textes d'intégration ou d'engagement, des doubles, triples, quadruples salaires, etc... Il aurait été préférable de partager, au travers de cet exploit, le gain financier tiré par l'Etat congolais. Car on présume que cette opération, au-delà du simple nettoyage du fichier, avait pour objectif de rendre à l'Etat ce qui lui a été volé. Un rapport chiffré serait mieux apprécié, en lieu et place d'un dispositif théorique qui dévoilerait impudemment une simple opération de charme à l'endroit du président de la République.

«La création, en juin 2015, de la Société de transport public urbain, en sigle S.t.u.p, après l'acquisition de plus de 150 bus, dont l'achat en Inde s'est déroulé dans le respect des règles établies, apportant ainsi un grand soulagement dans le transport urbain». Encore un fait de spectacle! Notre conseiller serait-il en train de supputer que le projet cher au président de la République, qui consistait à trouver des solutions rapides sur l'amélioration des conditions des transports publics dans notre pays, a été, en définitive, l'initiative exclusive du ministre des finances qui aurait abouti à l'achat de plus de 150 bus? Sinon, pourquoi l'avoie évoqué, étant donné que la nature même de l'opération ne saurait relever de l'action du Ministère de l'économie, des finances, du budget et du portefeuille public?

Nous voudrions rassurer notre conseiller qu'il s'agit, tout naturellement, d'une action citoyenne qui amènerait n'importe quel Congolais à s'interroger sur les manœuvres ambiguës de ceux qui se réclament, sans être exemplaires eux-mêmes, les défenseurs de la transparence. Il n'y a aucune action orientée, mais un simple désir ardent de comprendre pourquoi ces O.n.gs seraient-elles livrées à une opération, on dirait, à géométrie variable? N'était-il pas juste de s'interroger sur le silence très prononcé de ces O.n.gs de lutte contre la transparence qui n'ont point daigner laisser couler une seule goutte de salive, pour demander au parquet de la République de s'autosaisir par rapport à l'évocation d'une thésaurisation dans la maison du ministre des finances, au Portugal, de la somme de huit millions d'euros saisis par la justice de ce pays,

mais se sont précipitamment employées à faire des déclarations tapageuses au sujet du scandale de «Panama papers», comme s'il était illégal de posséder un compte dans un paradis fiscal? Si lui, l'avait compris, il lui suffisait juste de nous dire pourquoi. La Coalition Publiez-ce-que-vous-payez Congo, quant à elle, relève une certaine animosité et une virulence particulière entre nos lignes. Elle évoque «les éventuels liens entre Les sieurs Denis Christel Sassou-Nguesso et Jean-Philippe Amvame Ndong, qui viendrait renforcer les suspicions de clientélisme liant La Coraf et la société de négoce Philla, dont ce dernier serait l'unique propriétaire». Notre article ne porte aucun jugement de valeur sur l'objet combien honorable de la bataille à laquelle elle se livre ou voudrait se livrer; encore qu'un tel engagement ne saurait être l'apanage des coalitions de ce type, pour la simple et bonne raison que le gouvernement, lui-même, en a fait une priorité. C'est le sens, d'ailleurs, de la détermination du président de la République à «rompre avec des mentalités et des comportements déviants».

Elle fait bien de souligner les avancées considérables enregistrées dans le cadre de la transparence des industries extractives, mais qui, malheureusement, ne sauraient être attribuées aux animateurs de la coalition, au nom de l'on ne sait quel engagement. Cette avancée est l'expression d'une volonté politique du président de la République, clairement exprimée et assumée. Car aux côtés de l'I.t.i.e, il y a la Cour des comptes et de discipline budgétaire, et la Commission nationale de lutte contre la corruption, la concussion et la fraude. C'est, effectivement, ce côté préten-

tieux que nous avons voulu épingler, en mettant un accent sur la précipitation avec laquelle cette coalition s'est-elle empressée de publier un communiqué au sujet du scandale «Panama papers», alors même que dans son droit de réponse, elle parle au conditionnel, au sujet des fameux liens, soutenus, eux-mêmes, par de simples suspicions. Elle nous accuse de «blanchir le recours aux paradis fiscaux par les citoyens et certains acteurs publics; ce qui, d'après elle, est difficilement acceptable». Peut-être devrions-nous confier à nos amis les raisons qui amèneraient un citoyen, quel qu'il soit, à ouvrir un compte dans un paradis fiscal. En effet, un compte offshore est un compte privé ouvert en votre nom ou au nom d'une société dite offshore dans une banque étrangère située dans un pays où la fiscalité serait clémente. L'ouverture d'un compte offshore n'est pas réservée exclusivement aux riches, car il suffit, généralement, d'une simple carte d'identité et d'un dépôt initial de 500 euros pour l'ouvrir. Cependant, ce compte peut être ouvert pour de multiples raisons: percevoir des dividendes, protéger son patrimoine, gérer sa succession, préparer un investissement immobilier à l'étranger ou encore contourner un interdit bancaire. C'est la liberté de chacun de jouir du fruit de son travail. Ce sont ici les raisons qui nous ont conduits à dire que l'ouverture d'un compte dans un paradis fiscal n'avait rien d'illégal. Peut-on dire le contraire? Si les animateurs de la coalition veulent soumettre cette attitude à débat, alors qu'ils nous reconnaissent le droit de contester ce qu'ils imaginent.

A propos de la condamnation des coordonnateurs de la coalition,

les auteurs de ce droit de réponse parlent d'une affaire montée de toutes pièces, pour empêcher la mise en œuvre de l'I.t.i.e. Ici, nous avons déjà rappelé que l'adhésion du Congo à cette initiative relève, en premier lieu, de la seule volonté politique du président Denis Sassou-Nguesso à exiger davantage de transparence dans tous les secteurs de l'économie congolaise. Les avancées en termes de transparence ne sont pas seulement enregistrées au niveau du secteur des ressources extractives, mais également au niveau du secteur forestier, pour s'étendre, aujourd'hui, jusqu'au niveau des élections. Sur l'autorité réclamée des évêques sur la publication des articles par «La Semaine Africaine», nous nous en remettons à la note de la rédaction du journal incriminé portée à l'adresse de la fameuse coalition, en rappelant que la coalition Publiez-ce-que-vous-payez Congo est constituée de plusieurs organisations qui, hélas, ne sont pas toutes catholiques; il serait donc très mal avisé de placer leur activité sous l'autorité de l'évêque; encore que ce dernier, en fonction de ses engagements, ne saurait se prêter à un quelconque militantisme. Il est au service de tous et son autorité s'exerce sur l'ensemble des fidèles de l'Eglise. Cependant, il conviendrait de s'interroger, tout de même, sur l'accapement de la coordination de cette coalition. Ne serait-il pas judicieux qu'ils sollicitent le renouvellement de leurs mandats respectifs, en organisant des assemblées générales, en conformité avec les délais fixés par leurs statuts? Autant cette coalition voudrait que le gouvernement fasse la lumière sur le scandale de «Panama papers», autant les membres de cette coalition devraient saisir le parquet pour faire la lumière sur les sources de financement de cette coalition et sur l'usage qui en est fait; transparence oblige!

Alex  
NGOULOU KOMBO

MINISTERE DES HYDROCARBURES

CELLULE TECHNIQUE  
DE SUIVI DES AUDITS

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité\*Travail\* Progrès

Ministère des Hydrocarbures  
CABINET

Direction Générale des Hydrocarbures  
Cellule Technique de suivi des audits (CTSA)  
B.P: 2120, Brazzaville, Tél.: (242) 81 37 40/(242) 05 558 84 11/(242) 04 416 82 34  
E-mail: secretariatdgh2@yahoo.com

### AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

N°0001/MHC/CAB/DGH

#### RECRUTEMENT DES CONSULTANTS POUR LA REALISATION DES AUDITS DES COÛTS PETROLIERS

Le Gouvernement de la République du Congo dispose, auprès des opérateurs, des budgets audits, pour financer les audits des coûts pétroliers engagés par les sociétés pétrolières.

Par le présent avis, le Ministère des Hydrocarbures invite, les candidats, à se manifester, en vue de la constitution d'une liste restreinte des cabinets susceptibles de réaliser ces audits.

Les cabinets intéressés doivent fournir, à l'adresse ci-dessous, à compter du 06/05/2015, à 14 heures (heure locale),

les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter l'audit des coûts pétroliers (brochures, références concernant l'exécution des contrats analogues, expérience dans les conditions semblables, disponibilité des connaissances nécessaires pour l'exécution des services attendus, etc.)

Les cabinets préqualifiés pour exécuter les audits des coûts pétroliers figurant sur la liste restreinte pourront retirer les dossiers de soumission à l'adresse ci-dessous, le 16/05/2015, à 14 heures (heure locale).

Un consultant sera sélectionné en ac-

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité\*Travail\* Progrès

cord avec les procédures définies dans les Directives: Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale, édition courante, non contrares aux dispositions du code des marchés publics en vigueur au Congo.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence, à l'adresse ci-dessous, et aux heures suivantes: du lundi au vendredi, de 8h 30 mn à 15 h 30 mn GMT.

Les offres techniques et financières doivent être déposées à l'adresse ci-dessous, au plus tard, le 30/05/2015, à 14 heures (heure locale).

Direction Générale des Hydrocarbures  
B.P: 2120, Brazzaville  
Tél.: (242) 04 416 82 34/06 668 59 22/  
06 668 90 56  
Tél.: Fax (242) 81 37 40  
E-mail:secretariatdgh2@yahoo.com

Fait à Brazzaville, le 3 Mai 2016

Le Directeur Général  
des Hydrocarbures

Serge Marie Aimé NDEKO

# EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

**“ECAir 6% brut 2016-2021”**

INVESTIR, FRUCTIFIER, RENTABILISER...

**6% brut**  
par an, pendant 5 ans



**MONTANT DE L'OPERATION  
60.000.000.000 FCFA**

PERIODE DE SOUSCRIPTION  
**21 Mars au 21 Mai 2016**

PRIX DE SOUSCRIPTION  
**10.000 FCFA (au pair)**

NOMBRE DE TITRES  
**6.000.000 obligations**

POURCENTAGE  
**6% brut par an**

VALEUR NOMINALE  
**10.000 FCFA**

QUOTITE MINIMALE DE SOUSCRIPTION  
**10 Titres (soit une somme minimale 100.000 FCFA)**

DUREE :  
**5 ans**

Emetteur:



Syndicat de Placement :



Arrangeur et Chef de file:



La Financière

Téléphone : +(242) 05 311 81 71 / +(242) 05 311 81 21, Adresse Mail : [contact@lafinanciere-congo.com](mailto:contact@lafinanciere-congo.com)  
[www.empruntobligataire-ecair.com](http://www.empruntobligataire-ecair.com)

Conformément aux dispositions régissant l'Appel Public à l'Épargne en zone CEMAC, cette opération a été visée par la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale sous le N° COSUMAF-APE-01/16